

Cycle de séminaires

« Les pays francophones et le maintien de la paix : défis politiques et opérationnels »

**Séminaire n°1 : Les défis politiques et
opérationnels de la paix en Afrique**

Addis-Abeba, 29-30 octobre 2012,

Siège de l'Union africaine

Compte-rendu

La Direction de la Coopération de sécurité et de défense (DCSD) du Ministère français des Affaires étrangères, la Délégation aux Affaires stratégiques (DAS) du Ministère français de la Défense, et le Centre de Politique de sécurité de Genève (GCSP), en coopération et avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), organisent d'octobre 2012 à décembre 2013 une série de quatre séminaires sur le thème du rôle des pays francophones dans les opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU.

Les deux premières conférences (séminaires d'Addis-Abeba et de Dakar), organisées conjointement par l'OIF et la DCSD, s'inscrivent dans le prolongement des engagements pris par les Chefs d'Etats et de gouvernements de la Francophonie lors des Sommets de Saint-Boniface en 2006, de Québec en 2008 et de Montreux en 2010 afin de renforcer les capacités des États francophones en matière de maintien de la paix. Elles visent à approfondir les réflexions engagées à la faveur des Forums de Bamako et Yaoundé - organisés par l'OIF et certains de ses Etats-membres en partenariat avec les Nations unies - et poursuivies lors de la réunion des Centres francophones de formation aux opérations de paix, tenue en 2011 au siège de l'OIF à Paris. L'objectif de ces deux premières conférences est de sensibiliser les responsables francophones en discutant des enjeux et des spécificités liés à leur participation aux opérations de paix et de créer un espace de dialogue, d'échange et de réflexion entre eux, les organisations internationales (ONU, OIF), régionales (UA) et sous régionales (CER).

Ce premier séminaire aura pour vocation de réfléchir aux partenariats nécessaires entre différentes organisations lors du déploiement d'opérations de paix et des difficultés (notamment linguistiques) qui leur sont inhérentes. Il traitera également des aspects politiques de ces partenariats et abordera la question des stratégies de sortie de crise.

Le séminaire s'est déroulé les lundi 29 et mardi 30 octobre 2012 au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba et a regroupé une cinquantaine de participants autour de trente intervenants. Ouvert par d'éminentes personnalités de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Ministère français des Affaires étrangères, le séminaire était axé autour de quatre tables rondes ainsi que deux déjeuner-débats.

Table des matières

Acronymes.....	6
Résumé.....	8
Mots d’ouverture	12
Intervention de M. Ramtame LAMAMRA, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l’Union africaine (UA).....	12
Intervention de M. Hugo SADA, Délégué à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l’Homme de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF).....	13
Intervention du Général Bruno Clément-Bollée, Directeur de la Direction pour la Coopération de Sécurité et de Défense du Ministère français des Affaires étrangères (DCSD).....	13
Première table ronde : « La coopération entre l’Union africaine (UA), les Nations Unies et les autres organisations : progrès et enjeux politiques et institutionnels ».....	15
Introduite par M. Jack Christofides, Directeur Afrique DOMP, ONU, New York.....	15
Intervention de M. El Ghassim Wane, Directeur du Département Paix et Sécurité de l’UA : « Les développements institutionnels de l’UA en matière de paix et de sécurité ».....	15
Intervention de M. Zachary Muburi-Muita, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (RSSG) et Chef du Bureau des Nations unies à Addis Abeba (UNOUA) : « Le partenariat ONU-UA en matière de paix et de sécurité ».....	17
Intervention de l’Ambassadeur Gary Quince, Chef de la Délégation de l’Union européenne (UE) auprès de l’UA, Addis Abeba : « Le partenariat UE-UA en matière de paix et de sécurité ».....	18
Discutant : Dr Thierry Tardy, Directeur de recherche au Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP).....	18
Discussions	20
Déjeuner-débat. Conférence de M. Bert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (RSSG) et chef de l’Opération des Nations unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), Abidjan : « Une perspective de terrain : l’expérience de l’ONUCI »	22
Discussions	23
Deuxième table ronde : « La préparation et la montée en puissance d’une opération : défis de la coopération de sécurité et de défense »	23
Introduite par le Général Fernand Amoussou, ancien Commandant de l’ONUCI en Côte d’Ivoire	23
Général Etienne Adossou, Chef d’état-major général adjoint des Forces armées du Bénin : « Perspective sur l’engagement des forces béninoises dans les opérations de paix »	25

Colonel-Major Pingrenoma Zagre, Chef d'état-major général des armées du Burkina Faso, « Perspective sur l'engagement des forces burkinabé dans les opérations de paix ».....	26
Général de brigade Samuel Yanyi Akofur, Directeur général de l'International Peace Support Operations (IPSO) de l'état-major des armées ghanéennes, « Perspective sur l'engagement des forces ghanéennes dans les opérations de paix ».....	27
Maréchal Sedqi Sobhy, Chef d'état-major des forces armées égyptiennes, « Perspective sur l'engagement des forces égyptiennes dans les opérations de paix »	28
Discutant : Général Eric Bonnemaïson, Directeur adjoint de la Délégation aux Affaires stratégiques, Ministère français de la Défense (DAS), Paris	29
Discussions	29
Troisième table ronde : « Les enjeux de la diversité linguistique au sein des opérations de maintien de la paix ».....	31
Introduite par M. Moussa Camara (OIF), Directeur au sein de la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, ancien Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union africaine , puis des Nations unies	31
Intervention du Lt Général Americo José Valente, Forces armées angolaises : « Perspective lusophone sur la diversité linguistique dans les opérations de paix ».....	32
Colonel Bellarmin Ndongui, État-major de la CEEAC : « Perspective francophone sur la diversité linguistique dans les opérations de paix »	33
Discutante : Dr. Alexandra Novosseloff, DAS, Ministère de la Défense, Paris	34
Discussions	35
Déjeuner-débat : Conférence de M. Abdullah Wafy, Représentant spécial adjoint (a.i.) du Secrétaire général des Nations unies en RDC, chargé de l'Etat de droit, et Commissaire de la Police des Nations unies de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) : « Une perspective de terrain : l'expérience de la MONUSCO »	36
Discussions	38
Quatrième table ronde: « La sortie de crise (processus DDR, RSS) : les défis de la consolidation de la paix en Afrique »	39
Introduite par M. Takwa Zebulon Suifon, Chef de l'Unité Reconstruction, post-conflits et développement du Département Paix et Sécurité de l'UA	39
M. Mody Béréthé, Expert RSS, UNOUA : « Le soutien onusien à l'approche RSS (Réforme du secteur de la sécurité) de l'Union africaine ».....	40
M. Simon Yazgi, Expert DDR, Mission des Nations unies au Sud Soudan (MINUSS), Juba : « Les défis des processus de désarmement, démobilisation, réintégration (DDR) en Afrique ».....	41
M. Samuel Gahigi, Conseiller politique au Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, UNOWA, Dakar : « Quelle place pour la RSS dans une stratégie de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest ? »	42

Discutante : Dr. Niagalé Bagayoko, « Responsable du programme maintien et consolidation de la paix », OIF, Paris	44
Discussions	45
Mots de conclusion	46
M. Sivuyile Thandikhaya Bam, Chef de la Division des opérations d'appui à la paix du Département de paix et de sécurité de l'Union africaine	46
S.E. Mme Brigitte Collet, Ambassadrice de France à Addis Abeba	46
S.E. M. Libère Bararunyeretse, Représentant permanent de l'OIF à Addis Abeba	47

Acronymes

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APRONUC	Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge
Artémis	Mission de l'UE en Ituri (République démocratique du Congo)
CAN	Dispositifs d'alerte communautaire (<i>Community Alert Network in MONUSCO</i>)
CAP	Cellule d'Appui à la Justice (MONUSCO)
CARICOM	Communauté caribéenne
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CER	Communautés économiques régionales
CLA	Assistants de liaison communautaire (MONUSCO)
COPS	Comité politique et de sécurité
CPLP	Communauté des pays de langue portugaise
CPRD	Programme de reconstruction post-conflit et de développement
CPS	Conseil de Paix et de Sécurité (de l'Union Africaine)
CSNU	Conseil de Sécurité (des Nations unies)
DAS	Délégation aux Affaires stratégiques (Ministère français de la Défense)
DCSD	Direction de la Coopération de sécurité et de défense (Ministère français des Affaires étrangères et européennes)
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réintégration
EUFOR	Force de l'Union européenne au Tchad/RCA, et en RDC (<i>European Union Force</i>)
FAA	Force Africaine en Attente
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
GCSP	Centre de politiques de sécurité de Genève
IPSO	Directions générale des opérations de soutien à la paix (Ghana) (<i>International Peace Support Operations</i>)
JPT	Mission conjointes de protection (<i>Joint Protection Team in MONUSCO</i>)
LRA	Armée de Résistance du Seigneur (<i>Lord's Resistance Army</i>)
MINUAD	Opération hybride de l'Union Africaine et des Nations unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda
MINURCAT	Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad
MINUSS	Mission des Nations unies au Sud Soudan
MINUSTAH	Mission des Nations unies pour la Stabilisation en Haïti
MONUC	Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (avant la MONUSCO)
MONUSCO	Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMP	Opérations de Maintien de la Paix
ONU	Organisation des Nations unies
ONUCI	Mission des Nations unies en Côte d'Ivoire
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OUA	Organisation pour l'Unité africaine (ancienne UA)
PNC	Police nationale congolaise
PeSDC	Politique de sécurité et de défense commune (UE)
RCA	République centrafricaine

RDC	République démocratique du Congo
RSS	Réforme du Système de Sécurité
RSSG	Représentant spécial du Secrétaire général (de l'ONU)
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SGNU	Secrétaire général des Nations unies
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNOJA	Bureau des Nations unies auprès de l'Union africain
UNOWA	Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest

Résumé

S'inscrivant dans le cadre plus large du cycle de séminaires « Les pays francophones et le maintien de la paix », co-organisés par l'Organisation internationale de la Francophonie, la Direction de la Coopération de sécurité et de défense du Ministère français des Affaires étrangères (DCSD), la Délégation aux Affaires stratégiques du Ministère français de la Défense (DAS) et le Centre de Genève pour les politiques de Sécurité (GCSP), cette réunion de haut niveau, accueillie par la Commission de l'Union africaine, a traité des « Défis politiques et opérationnels de la paix en Afrique ». Son ambition était de sensibiliser les responsables francophones aux enjeux et spécificités liés à leur participation aux opérations de paix menées sur le continent africain et de créer un espace de dialogue, d'échange et de réflexion entre eux, les organisations internationales (ONU, OIF), régionales (UA) et sous régionales (CER).

Les travaux, qui ont regroupé une cinquantaine de participants autour de trente intervenants, se sont concentrés sur les questions liées aux partenariats à mettre en place entre différentes organisations lors du déploiement d'opérations de paix et sur les difficultés, notamment linguistiques, qui leur sont inhérentes. Les aspects politiques des opérations de paix ont également été abordés ainsi que les enjeux propres aux stratégies de sortie de crise.

La séance introductive a permis d'inviter les participants à articuler leurs réflexions autour des problématiques suivantes :

- comment mettre sur pied, au niveau stratégique, un système de gestion et de résolution des conflits susceptible d'apporter des solutions africaines aux conflits africains ?
- comment œuvrer afin que la contribution francophone à la gestion des crises sur le continent contribue de manière déterminante aux efforts en faveur de la paix, déployés par les Nations unies et par l'Union africaine (UA), en lien avec les organisations sous régionales ?

Ont ensuite été abordés, lors de la première table-ronde, les défis institutionnels que rencontre l'Union africaine, particulièrement dans le cadre de sa coopération avec les autres organisations internationales et régionales, au premier rang desquelles l'Organisation des Nations unies et l'Union européenne. Faisant le point sur les avantages comparatifs dont dispose l'UA pour répondre aux défis de la paix sur le continent, notamment au travers des initiatives prises par son Conseil de paix et de sécurité et des interventions menées par sa Force en attente, le panel a mené une réflexion sur les moyens d'introduire une meilleure interopérabilité entre l'UA, l'ONU et l'UE. Les débats ont mis en lumière les deux faces de la relation entre l'Union africaine, d'une part, et l'ONU et l'UE, d'autre

part, qui oscille entre partenariat et dépendance politique et financière. Les défis liés à la question de la subsidiarité dans la mise en œuvre des OMP ont longuement été discutés. Il ressort de ces débats que, si des progrès indéniables ont été accomplis dans la coordination et le partage d'informations entre les institutions, la collaboration UA/ONU/UE achoppe toujours sur les questions de financement et de prédictibilité de la coopération, mais aussi sur la question du leadership politique dans le cadre des opérations de paix. Dès lors, comment, dans ce contexte, et en tenant compte des limites du concept de « communauté internationale » elle-même divisée par des intérêts divergents, sortir de la relation dominé-dominant qui caractérise encore trop souvent les interactions avec l'Union africaine? Comment réconcilier institutionnalisation des rapports et flexibilité de la réponse? Afin de réconcilier les différences entre les intentions énoncées et la réalité de la coopération sur le terrain, les principales recommandations ont souligné la nécessité d'une relation de collaboration moins formelle et d'un assouplissement dans l'interprétation du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies ainsi que d'une plus grande prise en compte des analyses politiques émanant de l'Union africaine.

Le cas ivoirien présenté de manière détaillée illustre bien la question de la subsidiarité entre l'ONU, la CEDEAO mais également des forces bilatérales qui souvent interviennent -voire interfèrent - dans les processus de paix et de transition démocratique.

Ces éléments politiques et stratégiques sont à examiner à l'aune des considérations très concrètes qui sous-tendent la décision des pays de participer à une opération de paix, qui ont été examinés lors de la deuxième table-ronde. Pour la plupart des pays, le choix d'engager des troupes dans une OMP se fait en fonction de l'intérêt stratégique régional : la participation à une intervention multilatérale offre un plus grand rayonnement diplomatique aux pays concernés tout en leur permettant de tirer bénéfice des retombées technologiques et financières générées par la contribution apportée à une opération. Les participants ont par ailleurs relevé la nécessité d'obtenir l'assentiment de l'opinion publique nationale avant de pouvoir envoyer des troupes, ce qui incite les Etats à aborder le choix stratégique de l'intervention en fonction d'une grille d'analyse des risques d'abord nationale, puis sous régionale, régionale et enfin internationale.

Cette réflexion a mené à l'ouverture de la troisième table ronde qui s'est attachée à réfléchir aux enjeux de la diversité linguistique au sein des opérations de maintien de la paix. Les débats ont aussi plus spécifiquement souligné les multiples difficultés que rencontrent les pays francophones pour participer aux OMP. Parmi celles-ci, figurent notamment la faible capacité à répondre aux demandes onusiennes en matière de formation, de matériel et de financement. Les obstacles liés à la barrière linguistique de l'anglais, qui peut parfois pénaliser la participation francophone, ont largement

mobilisé l'attention. L'espace francophone n'est pas cependant le seul concerné et il convient d'inscrire la problématique du multilinguisme dans une perspective la plus large possible. Il s'avère en effet que cette question est également considérée comme cruciale dans l'espace lusophone et dans l'espace arabophone. Selon certains intervenants, l'usage prépondérant de l'anglais dans les OMP mène à un appauvrissement de la culture stratégique. Ainsi a-t-il été souligné combien la dimension multilingue se doit d'être conçue comme une chance pour plus d'ouverture et d'efficacité et non comme une confrontation. La maîtrise d'une langue de communication commune a bien sûr été reconnue comme indispensable afin d'assurer une meilleure interopérabilité entre les contingents, particulièrement dans le cadre du travail en état-major ; cependant, la maîtrise par les personnels présents sur le terrain de la langue officielle du pays d'intervention est tout aussi nécessaire afin de garantir une meilleure communication avec les autorités et la population locales, une meilleure analyse des dynamiques politiques et conflictuelles ainsi qu'une plus grande confidentialité des informations échangées (sans le biais d'interprètes). Au-delà de la connaissance de la langue véhiculaire du pays d'intervention, les spécificités géographiques et culturelles ont été identifiées comme particulièrement importantes : une familiarité ou tout au moins une connaissance approfondie de la culture, notamment institutionnelle et juridique, en vigueur dans le pays d'intervention est également essentielle. A également été mise en exergue l'importance de la langue dans la conception même des opérations et soulignée l'importance de développer des concepts d'intervention reflétant la diversité de la pensée stratégique pour pallier à l'uniformisation des normes et des standards. Les recommandations ont donc porté sur les moyens de faire en sorte que la dimension linguistique soit davantage et mieux prise en compte dans les phases de préparation, de planification et de conduite sur le terrain des opérations de paix. Certaines initiatives ont également été mises en relief, notamment les efforts de l'OIF pour renforcer la formation au sein des centres francophones de maintien de la paix, mais aussi pour faciliter l'apprentissage du français à travers la Méthode d'enseignement du français, dont la conception a été menée en lien avec le Ministère français des Affaires étrangères.

L'exemple de la MONUSCO illustre bien l'importance d'intégrer une dimension culturelle, linguistique et pluridisciplinaire afin de permettre une meilleure protection des civils et de poser les jalons de la (re)construction.

Enfin, la quatrième table-ronde a examiné les défis de la consolidation de la paix, particulièrement les enjeux que recouvrent les processus de DDR et de RSS. Le processus DDR doit être considéré comme multidimensionnel (politique, sécuritaire, militaire et socio-économique) et doit nécessairement s'appuyer sur un fort consensus national et une ferme volonté politique. On observe cependant les limites du DDR traditionnel (collecte d'armes, programmes d'appui à la réinsertion

pour les anciens combattants...) dans le contexte post conflictuel africain. C'est pourquoi a récemment été développé le concept de DDR dit de « deuxième génération », qui met l'accent sur le développement communautaire et doit être mis en œuvre en lien, toujours et impérativement, avec les autres processus de stabilisation et de relèvement économiques et sociaux. Le concept de RSS quant à lui, y compris selon la définition qui en est donnée par l'UA, a évolué pour n'être plus considéré comme un simple outil de réforme de forces sécuritaires au service des seuls Etats mais comme un instrument plus large ayant pour but d'offrir de plus grandes assurances de sécurité aux populations, grâce à son inscription dans le cadre d'une gouvernance démocratique. Il s'agit maintenant de développer de la documentation afin de guider la RSS en Afrique et de permettre notamment une mise en œuvre des programmes de RSS directement par l'Union africaine.

Lors des débats, il a été noté que la question de la RSS doit également être considérée hors du contexte des OMP. Le lien entre processus RSS et sortie de conflit n'est pas automatique et la RSS peut s'inscrire dans un environnement stable mais néanmoins non démocratique. Par ailleurs le champ doit en être élargi au-delà des forces de sécurité pour prendre en compte d'autres acteurs, tels que la société civile ou des représentants traditionnels qui doivent être impliqués dans les processus de supervision. Il convient par ailleurs de ne pas s'intéresser à la seule réforme des forces militaires ou de police mais aussi de prendre en compte les forces chargées de la gestion des frontières, de l'administration pénitentiaire ou des douanes.

En conclusion, le séminaire a mis en avant l'importance de relever les défis de la coordination au sein de la communauté internationale afin de donner à l'UA toute sa place dans la résolution des conflits sur le continent, en tenant compte de ses avantages comparatifs tout en insistant sur la priorité que doit aussi constituer le renforcement de la présence francophone au sein des OMP, un sujet développé de manière plus spécifique lors de la deuxième réunion du cycle de séminaires (Dakar, janvier 2013).

Mots d'ouverture

Intervention de M. Ramtame LAMAMRA, Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine (UA)

Après avoir ouvert le séminaire et remercié les partenaires, en particulier l'OIF, M. Ramtame LAMAMRA a rappelé que l'actualité démontrait l'importance de ce séminaire. En effet, le conflit au Mali et d'autres sur le continent, viennent rappeler les défis immenses auquel doit répondre le continent africain. Le Commissaire a souligné la nécessité de déployer des efforts renouvelés dans le cadre du Protocole portant création du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA et d'intensifier la coopération de celle-ci avec d'autres organisations. En effet, l'UA a mis en place son Architecture continentale de paix et de sécurité : depuis huit ans, le CPS est opérationnel et se montre dynamique en prenant des décisions de grande portée. Le système continental d'alerte rapide et le Groupe des Sages travaillent sur la prévention des conflits. La Force africaine en attente (FAA) opérera à sa pleine capacité dès 2015. Outre l'aspect institutionnel, l'Architecture comporte aussi une dimension normative sur les questions de résolution des conflits, de construction de la paix, et de négociation.

En janvier 2012, a par ailleurs été lancée l'Initiative de solidarité africaine dont l'objectif est de faire en sorte que des pays africains viennent en aide à d'autres pays africains en situation post-conflit, par des contributions financières ou des apports en nature (expertise, formation, etc.).

Cependant, l'UA doit aujourd'hui faire face aux défis majeurs qui suivent :

1. La prévention des conflits : il s'agit de l'objectif premier du CPS. Les OMP sont coûteuses et ont des conséquences humanitaires et économiques. Il faut donc investir dans la prévention, qui doit devenir structurelle et être dotée d'instruments normatifs ;
2. La coordination de l'action de la communauté internationale : lorsque plusieurs acteurs sont désireux d'aider à trouver une solution, le manque de coordination complique des situations déjà complexes. L'envie de jouer un rôle de premier plan – qui peut être qualifié de « vanité bureaucratique » - met au second plan l'écoute constructive entre les parties au conflit. A l'inverse, toute action concertée se doit d'être cohérente, coordonnée et bénéfique ;
3. Les relations entre les organisations régionales et l'ONU (qui relèvent du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies) : il faut concevoir un système stratégique de réponse aux conflits. L'UA est convaincue que le Chapitre VIII de la Charte de l'ONU doit être lu et interprété de manière neuve et flexible afin que chacun puisse contribuer au règlement des conflits de la manière la plus appropriée possible, avec la transparence et la complémentarité comme prérequis. Il faut revoir les questions de financement des OMP et du consentement des Nations unies.

D'autres défis se posent, tels que l'appropriation locale des processus de sortie de crise, ainsi que la reconstruction et le développement post-conflit, qui suscitent souvent une attention limitée et temporaire de la part des médias et de la communauté internationale.

Dans un contexte de crise financière aigüe, les contributions volontaires, notamment celle de l'UE, diminuent. Il faut donc penser à des solutions plus systématiques et institutionnelles, avec des financements stables, réguliers et prévisibles, comme dans le cas de l'AMISOM.

Intervention de M. Hugo SADA, Délégué à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Il existe un déficit chronique de personnel francophone au sein des OMP de l'ONU, alors que plus de la moitié de ces missions sont déployées dans des pays francophones. La Charte de la Francophonie, ainsi que les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface montrent l'engagement de la communauté francophone en matière de paix et de sécurité. Les Forums de Bamako et de Yaoundé ont sensibilisé, en 2009, les Etats africains aux enjeux liés à la participation aux OMP, dans le cadre de la prise de décisions. Lors des Sommets de Québec, Montreux et Kinshasa, les chefs d'Etat et de gouvernement membres de la Francophonie ont appelé l'ONU et les organisations régionales à intensifier leur coopération.

L'OIF s'investit dans le plaidoyer, la sensibilisation et la création d'outils à destination des Etats (information utile, expertise de haut niveau, etc.) et adopte une approche rationnelle et concrète avec l'ONU et l'UA afin d'inverser la tendance du déficit chronique de francophones dans les OMP, tant dans le volet militaire et policier que dans le volet civil.

Des progrès ont été réalisés au cours des dernières années: la participation francophone est passée de 13 à 20 pays contributeurs de troupes. Cette participation s'est aussi diversifiée, avec la présence de policiers et de gendarmes francophone, qui est passée de 5 à 25% des effectifs déployés sur le terrain. Cependant, les Francophones ne représentent toujours que 13,5% des effectifs déployés par l'ONU. Il convient aussi de rappeler les disparités Nord-Sud : les pays du Sud fournissent plus de 90% des effectifs des OMP de l'ONU, alors que les pays du Nord offrent un soutien financier et logistique et un appui à la formation. Le Sud assumerait donc le fardeau du risque tandis que le Nord assumerait le fardeau financier. Il faut donc augmenter la participation des pays du Nord dans les situations où cela se justifie et augmenter les contributions financières des pays du Sud.

Depuis 2004, l'Union africaine, à travers le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) et l'Architecture continentale pour la paix et la sécurité réaffirme son rôle dans la consolidation de la participation africaine au maintien de la paix. Ce séminaire est l'occasion de se réunir et de partager les analyses et les expériences sur des questions centrales. Il ne faut pas perdre de vue les contraintes immédiates, telle que la crise au Sahel, qui doit être l'occasion de montrer l'engagement et l'ouverture de cette approche rénovée de la sécurité collective.

Intervention du Général Bruno Clément-Bollée, Directeur de la Direction pour la Coopération de Sécurité et de Défense du Ministère français des Affaires étrangères (DCSD)

Le thème du séminaire - les défis politiques et opérationnels du maintien de la paix - est très cher à la DCSD. Dans le respect des valeurs fondamentales de la Francophonie, que sont la paix, la démocratie

et les droits de l'Homme, l'ambition de la DCSD est d'œuvrer au renforcement de l'influence francophone dans le domaine sécuritaire.

Il faut noter les récentes évolutions : il existe aujourd'hui 18 OMP, impliquant 117 Etats, dont 15 déploient des contingents de plus de 2000 hommes. Le sous-continent indien est très bien représenté, avec près de 30% des troupes déployées. Sur le continent africain, sept Etats francophones sont parmi les plus grands contributeurs de troupes ; quatre OMP sont actuellement déployées, comptant 53.000 personnes, ce qui représente plus de la moitié des contingents de l'ONU. Or, les Etats francophones ne participent en matière de troupes qu'à hauteur de 14% des effectifs de ces OMP. On observe que la pratique de la langue française en milieu francophone est déficitaire à tous les niveaux : le succès d'une mission dépend pourtant beaucoup de l'interaction directe entre les contingents et les populations, notamment pour les tâches de police. Que peut-on faire pour remédier à ces lacunes ?

L'OIF contribue à trouver des solutions, à renforcer la présence francophone dans les OMP, à renforcer les capacités de ses membres, et à faire accéder des francophones aux postes de commandement. L'ONU pour sa part doit veiller à faire respecter le multilinguisme. La France quant à elle apporte une contribution majeure en œuvrant au renforcement des 17 Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR) existantes, auxquelles la DCSD octroie 10 millions d'euros par an afin de former 2 400 stagiaires, dans le respect des standards de l'ONU : ces écoles répondent aux besoins en matière de formation aux opérations de paix. La France soutient de telles écoles non seulement dans des pays francophones mais aussi dans des pays africains anglophones (Ghana, Zimbabwe, etc.), ainsi qu'en Argentine et en Bosnie.

Les projets de la DCSD sont caractérisés par leur approche multilatérale. En temps de crise financière, le maître mot devient la coordination entre bailleurs internationaux, afin d'éviter toute duplication des actions. Grâce à sa Facilité de soutien à la paix, l'UE soutient ainsi 10 ENVR et octroie 11,4 millions d'euros à la formation de policiers, de civils et de militaires dans les opérations de la Force Africaine en Attente (FAA). De la même manière, 17 centres de formation ont été identifiés par l'UA, qui coordonne le soutien à travers les Communautés économiques régionales (CER). Tous les programmes de formation seront harmonisés et standardisés dans les régions, au profit de la FAA. La DCSD encourage la promotion des liens et des contacts entre l'UE et les CER, en particulier avec la CEDEAO et la CEAC, majoritairement francophones.

En partenariat avec l'OIF, la DCSD contribue au développement durable, à la prospérité et à la bonne gouvernance. La Francophonie représente à la fois une chance et un défi pour la réussite des OMP.

Première table ronde : « La coopération entre l'Union africaine (UA), les Nations Unies et les autres organisations : progrès et enjeux politiques et institutionnels »

Introduite par M. Jack Christofides, Directeur Afrique DOMP, ONU, New York

Les rédacteurs de la Charte des Nations unies ont été visionnaires car ils ont attribué un rôle à chaque institution. Les opérations de maintien de la paix représentent un instrument unique de partenariat mondial, avec un leader en appui, et le partage du fardeau du risque. Le partenariat entre l'UA et les Nations unies est doté de moyens significatifs, consolidés sur le terrain par une coopération effective. De nombreuses OMP sont menées avec les organisations régionales. Avec le temps, le partenariat ONU/UA a évolué et les deux organisations ont découvert leurs avantages comparatifs selon les lieux, les moyens, les personnels, les ressources, etc. Elles travaillent ensemble pour contribuer à la résolution de plusieurs crises, comme celles du Mali (avec les autorités maliennes, la CEDEAO, l'UA et l'UE), de Somalie (avec l'OTAN, l'UE et d'autres Etats membres), du Darfour (avec la MINUAD), du Sud Soudan, de la région des Grands Lacs (avec Artémis en RDC), du Tchad (avec l'EUFOR), etc.

Ceci démontre l'importance de la coopération entre les Nations unies et les organisations régionales. La nature de ces partenariats est fondée sur la valeur ajoutée de chacun et sur le rôle des Etats membres qui ont défini le cadre de ces collaborations. Pour que notre débat soit utile, il faut se demander : quels sont les facteurs favorables au succès de la coopération ? Quels sont les besoins, respectifs des partenaires ? Comment parvenir à une interopérabilité entre UA et ONU ?

Le partage d'expérience est essentiel pour répondre à de telles questions.

Intervention de M. El Ghassim Wane, Directeur du Département Paix et Sécurité de l'UA : « Les développements institutionnels de l'UA en matière de paix et de sécurité »

M. El Ghassim Wane a évoqué les conséquences des partenariats noués par l'UA avec les Nations unies et d'autres acteurs après avoir exposé les évolutions institutionnelles de l'organisation panafricaine en matière de paix et de sécurité.

Évolutions institutionnelles et normatives de l'UA en matière de paix et de sécurité

La paix et la sécurité constituent la priorité de l'UA, ou plutôt une obligation. En effet, 37% des conflits mondiaux se déroulaient sur le sol africain, en 2007. Il convient de distinguer trois périodes :

- **De 1963 à 1993** (mécanisme du Caire) : Au Caire, en juillet 1964, est mis en place un Comité d'arbitrage afin de répondre aux défis du continent en matière de paix et de sécurité. Ce Comité n'a jamais fonctionné car depuis le conflit Algérie-Maroc, des comités *ad hoc* de chefs d'Etat étaient créés pour répondre à chaque conflit et cette tradition s'est perpétuée. La gestion des conflits était déléguée de fait aux chefs d'Etat. Dans les années 1980, des

propositions de réformes ont été émises mais abandonnées en raison du manque de volonté politique. En 1990, ce chantier a été repris par le Général Salim, qui a proposé la mise en place de mécanismes solides de prévention et de gestion des conflits pour faire face aux changements fondamentaux qui se produisaient à l'époque. En juin 1990, est donc adopté le Mécanisme du Caire, suivi de discussions à Dakar en 1992. Un consensus a alors été trouvé sur les modalités de fonctionnement, grâce à l'instauration d'« organe central » composé de quinze Etats membres, agissant à trois niveaux (ambassadeurs, ministres et chefs d'Etat). Ce dispositif a permis de prendre des initiatives en termes de prévention et de résolution des conflits, mais s'est avéré peu ambitieux en ce qui concerne le maintien de la paix (traditionnellement réservé à l'ONU). La déclaration du Caire évoque aussi la coopération nécessaire entre l'ONU et l'OUA, et entre l'OUA et les mécanismes régionaux, qui ont un rôle éminemment politique depuis 1965 (et qui sont amenés à traiter les questions de règlement des conflits).

- **De 1993 à 2002** : cette période est marquée par un plus grand dynamisme, qui s'est manifesté via des efforts de médiation (Burundi) et des OMP de portée limitée (aux Comores, en RDC, etc.). Dans le même temps, les insuffisances du dispositif adopté par la Déclaration du Caire se sont rapidement manifestées : l'appartenance à l'organe central était ouverte, même aux Etats non membres de l'organisation, sans critères d'élection clairs. De plus, la nécessité de pouvoir entreprendre des OMP complexes s'est fait sentir au moment du génocide au Rwanda. Enfin, la Déclaration du Caire était de nature politique, peu contraignante juridiquement et donc n'a jamais été véritablement mise en œuvre.
- **Depuis 2002** : C'est pour toutes ces raisons qu'est né le Protocole de 2002 portant création du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA. Ce Protocole a répondu aux insuffisances du passé, avec des critères d'élection clairs des quinze Etats membres composant le CPS (qui doivent être à jour de leur contribution à l'UA, faire preuve de bonne gouvernance, promouvoir la paix et avoir une présence diplomatique à Addis Abeba et à New York). En outre, tout Etat membre partie à un conflit ne peut intervenir dans les délibérations du CPS. Enfin, le Protocole crée l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui est composée de plusieurs instances, et de diverses structures (la FAA, le Groupe des Sages, les CER, qui ont été institutionnalisées, etc.). Le Protocole est un instrument juridique contraignant, qui a été ratifié par les Etats africains. Le CPS a des pouvoirs importants : il autorise le déploiement des OMP, organise la prévention des conflits. Entré en vigueur en décembre 2003, il a permis de prendre de nombreuses décisions et fait preuve d'un très grand dynamisme.

Il reste néanmoins des défis à relever :

- Le fait que le maintien de la paix semble être la réponse par défaut. Or, il existe d'autres instruments, parfois plus adaptés à la situation. Il faut en effet plus de courage pour faire de la prévention et dire à un chef d'Etat qu'il y a un problème dans son pays. De plus, une OMP suscitera toujours une plus grande couverture médiatique que la prévention d'un conflit ;
- La multiplication des OMP, alors que l'Union africaine n'en a pas les moyens, augmente la dépendance de l'UA à l'égard des bailleurs et partenaires étrangers, surtout lorsque l'UA a sa propre vision d'une crise ;
- L'Architecture demande des moyens humains et financiers énormes. Il y a actuellement 220 fonctionnaires à Addis Abeba, et 300 sur le terrain. Or, ces postes sont tous financés par des

fonds extrabudgétaires. Notre budget prévoit 72 membres du personnel. Il faut donc mobiliser des ressources au niveau du continent.

Les conséquences et implications

L'UA reconnaît le rôle de l'ONU dans les OMP, mais considère que les problèmes africains doivent être résolus par des solutions africaines. Dans de nombreux conflits, la vision de la sortie de crise promue par l'UA n'a pas été soutenue par ses partenaires hors-Afrique comme elle aurait dû l'être.

De plus, l'UA plaide en faveur d'une interprétation plus souple du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies (relative aux organisations régionales) : lorsque l'UA est en mesure de soutenir une OMP tandis que l'ONU ne peut pas le faire (cas du Darfour, de la Somalie), alors l'ONU doit financer la mission de l'UA car cela relève du mandat de l'ONU. Les 600 millions de dollars alloués à l'AMISOM sont insuffisants car, dès juin 2013, il n'y aura plus de financement pour cette mission qui connaît un très grand succès opérationnel depuis 2005.

Plus généralement, les Africains souhaitent jouer un rôle plus important, y compris au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, dans le règlement des crises du continent car ils connaissent mieux les dynamiques locales.

Intervention de M. Zachary Muburi-Muita, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (RSSG) et Chef du Bureau des Nations unies à Addis Abeba (UNOUA) : « Le partenariat ONU-UA en matière de paix et de sécurité »

L'Union africaine est un partenaire stratégique des Nations unies, dans tous les domaines de coopération sur le continent.

Ainsi qu'en témoigne la création du Bureau de l'ONU auprès de l'UA (UNOUA) le partenariat entre les deux organisations s'est renforcé ces dernières années, à la faveur des efforts menés en commun pour résoudre un certain nombre de crises (Soudan, LRA, etc.). Les leçons pouvant être tirées de la collaboration entre l'ONU et l'UA sont les suivantes :

1. L'harmonisation des stratégies est nécessaire au niveau le plus élevé (CPS, CSNU) : les mandats doivent être complémentaires et les résolutions du CSNU relatifs à des opérations conjointes doivent être solides. Les deux Secrétariats doivent collaborer et faciliter les consultations. Le but est d'obtenir une unité de commandement et de coordination stratégique, qui est essentielle pour le succès des missions ;
2. Il n'existe pas de modèle unique de partenariat entre l'ONU et l'UA, notamment sur la médiation et les partenariats en matière de maintien de la paix. Dans ce domaine, il faut garantir que les règles d'engagement, le mandat, etc. sont fondés sur des exigences stratégiques et opérationnelles pour la paix, plutôt que sur un modèle général des OMP, c'est-à-dire avoir une flexibilité suffisante. Chaque intervention possède sa politique propre, et le travail doit se faire dans la complémentarité et la subsidiarité ;

3. Enfin, les contraintes financières mondiales imposent une réalité austère. Il y a un effet direct sur les OMP car il faut continuer les opérations existantes. Il faudra donc être créatif pour s'adapter aux défis de la paix et réfléchir à de nouvelles façons de coopérer et d'intervenir.

Intervention de l'Ambassadeur Gary Quince, Chef de la Délégation de l'Union européenne (UE) auprès de l'UA, Addis Abeba : « Le partenariat UE-UA en matière de paix et de sécurité »

Le Deuxième Sommet Europe-Afrique s'est tenu en 2007 et a prouvé que le partenariat stratégique entre l'UE et l'UA peut être codifié en termes politiques et opérationnels, autour de huit partenariats thématiques, au premier rang desquels se trouve le thème de la Paix et la Sécurité. Ce partenariat thématique est lui-même axé autour de trois objectifs :

1. Le dialogue politique, aussi bien en Afrique qu'au niveau mondial (sur la territorialité, la prolifération des armes, la piraterie, le trafic de drogue, etc.), qui doit être soutenu à tous les niveaux. Le Sommet Europe-Afrique a lieu tous les trois ans, le prochain se déroulera d'ici début 2014 à Bruxelles. Des réunions entre les Commissions de l'UE et de l'UA sont organisées sur une base annuelle (prochaine réunion en avril 2013), de même que les réunions entre le Comité Politique et Sécurité de l'UE (COPS) et le CPS de l'UA, le dernier s'étant déroulé en mai 2012. De plus, chaque trimestre est organisée une visioconférence entre les présidents du CPS et le COPS de l'UE, pour renforcer le dialogue régulier sur des questions d'actualité. Enfin, le CPS de l'UA organise des sessions ouvertes auxquelles l'UE est systématiquement invitée pour y exprimer sa position et son soutien ;
2. L'opérationnalisation de l'Architecture continentale de Paix et de Sécurité : pour aider l'UA et les CER, l'UA a engagé 40 millions d'euros pour le renforcement des capacités en matière de paix et de sécurité. Le prochain exercice, 2012-2015, a pour but d'appuyer l'opérationnalisation de la FAA. Il faut aussi mentionner le mécanisme de réponse rapide et précoce de l'UA auquel l'UE apporte un soutien de 15 millions d'euros ;
3. La prévisibilité des financements pour les forces de maintien de la paix et en particulier pour l'AMISOM : au cours des cinq dernières années, l'AMISOM a reçu plus de 400 millions d'euros. Cependant, à partir de 2013, dernière année du cycle budgétaire actuel, un grave problème risque de se poser : la négociation du cycle 2014-2020 s'annonce difficile en raison des contraintes budgétaires. Les fonds de la Facilité de paix seront épuisés dès mi-2013. Il convient donc dès aujourd'hui d'engager une réflexion sur la question de la subsidiarité, et de la division du travail entre l'Afrique et l'Europe. Il faut espérer que les CER joueront un rôle plus important et que la division du travail entre l'UE et l'ONU deviendra plus efficace. Le défi financier est le plus grand défi lancé au partenariat UE/Afrique.

Discutant : Dr Thierry Tardy, Directeur de recherche au Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP)

L'institutionnalisation des relations inter-organisationnelles est un processus récent et lent. Il n'existe aujourd'hui pas d'exemple de coopération trilatérale plus développée qu'entre l'UA, l'ONU et l'UE :

ce partenariat se traduit sur le terrain par des exemples de collaboration tangible (Opération Artémis, RDC, Tchad, Darfour, ainsi qu'en Somalie, etc.). Cette coopération est donc davantage concrète que théorique, et ce en grande partie grâce aux Secrétariats respectifs de chacune de ces organisations, qui jouent un rôle primordial dans l'institutionnalisation des relations.

Les atouts de cette coopération interinstitutionnelle sont les suivants :

- L'accès à des ressources pour des organisations qui en manquent : accès à l'information, à la formation, accès à des installations, ressources qui ne seraient pas accessibles en l'absence de cette coopération ;
- Elle permet une meilleure prédictibilité dans le domaine financier, en autorisant une vision de moyen et de long terme ;
- Elle permet l'accès à la légitimité, au centre de toutes les politiques de gestion de crise ;
- Accessoirement, la coopération permet aussi l'établissement de stratégies de sortie pour les organisations internationales impliquées (en RDC avec le cas de l'Opération Artémis lancée par l'UE, relevée par la MONUC renforcée en 2003 ; au Tchad, cas de la MINURCAT qui a permis la sortie de l'EUFOR Tchad ; et enfin cas du Burundi et du Darfour).

Il y a aussi quelques défis à relever, qui sont les suivants :

- Les agendas politiques et les visions stratégiques ne sont pas toujours convergents, notamment entre l'UA et l'ONU. On atteint ici les limites du concept de communauté internationale. Il existe des différences étatiques, politiques, financières qui ne peuvent pas être évacuées et qui font partie des relations interinstitutionnelles. La réciprocité des relations est importante : elles sont souvent asymétriques, avec une relation de dominé à dominant. Une organisation peut être dans une logique d'offre et une autre dans une logique de demande. Dans la relation ONU-UA, le CSNU est toujours réticent à s'en remettre au CPS de l'UA pour l'analyse des situations du continent africain, alors que l'UA demande davantage de décentralisation ;
- Il conviendrait d'opérer une réconciliation entre institutionnalisation et flexibilité : la tentation est grande d'institutionnaliser les relations (UA-UE, par ex.), notamment en matière de financement. Or, il n'existe pas de modèle, seulement des situations spécifiques. C'est souvent l'organisation « dominante » qui prône la flexibilité, alors que l'organisation « dominée » prône l'institutionnalisation pour obtenir davantage de prédictibilité ;
- L'appropriation (*ownership*) des opérations est une question fondamentale : lorsque de nombreux acteurs sont impliqués, qui contrôle ces opérations multidimensionnelles ? Qui détient l'autorité ? Ceci devient un problème récurrent entre l'ONU et l'UE, et pose la question de la mesure de l'efficacité des actions menées ;
- La question du renforcement des capacités : s'agit-il d'un transfert de savoir-faire ou d'une substitution à des capacités inexistantes ou défailtantes ? Ne doit-on pas plutôt raisonner en termes de développement des savoir-faire respectifs ?

Evoquons dès lors quelques pistes de réflexion :

- Il faut d'abord s'interroger sur la signification de la coopération interinstitutionnelle en Afrique : quelles sont les motivations de cette coopération ? Correspond-t-elle à un engagement renouvelé de l'UA, de l'UE ? Ou s'agit-il plutôt d'un désengagement des Etats

membres de l'UE qui ne souhaitent plus s'investir directement sur le terrain de la gestion des crises en Afrique ? Les modèles qui se mettent en place (tels qu'en Somalie) sont-ils les plus appropriés ? Existe-t-il des modèles qui privilégient des relations plus symétriques que les modèles actuels ?

- il convient ensuite de privilégier un dialogue stratégique entre institutions, que ne propose pas le dialogue très formel entre le CPS et le CSNU. Il faut un dialogue moins formel qu'aujourd'hui ;
- La vision qui émane de cette coopération interinstitutionnelle reste stato-centrée, elle est définie par le cadre de l'Etat. Il faut dépasser cette approche et intégrer la prise en compte des acteurs locaux, de la société civile, des ONG, de la sphère économique, au-delà d'un rôle étatique ou paraétatique.

Discussions

Plusieurs questions ont été posées par les participants, notamment sur la nécessaire révision du cadre juridique des OMP des Nations unies afin de pouvoir faire face aux nouveaux défis et intégrer les organisations régionales, telles que l'UA, au sein du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU). En effet, le CSNU devrait refléter les changements qui ont eu lieu au niveau mondial depuis 1990. Un participant a suggéré la possibilité d'introduire la question d'une représentation francophone lors d'une éventuelle réforme du CSNU. Une autre question juridique a été posée, relative aux critères d'appartenance au Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS), qui imposent la représentation des cinq régions d'Afrique sans tenir compte du critère de bonne gouvernance.

Les intervenants ont répondu à ces préoccupations juridiques. Pour le **Dr Thierry Tardy**, il est nécessaire de revisiter le Chapitre VIII de la Charte des Nations unies (qui porte sur les relations avec d'autres organisations). Du point de vue de l'UE, cette révision est indispensable, car l'UE aspire à jouer un rôle majeur dans le règlement des conflits : la politique de sécurité et de défense commune (PeSDC) de l'UE projette les questions sécuritaires bien au-delà de l'espace européen. La question est la suivante : l'UE est-elle une organisation régionale, au sens du Chapitre VIII de la Charte de l'ONU ? La réponse est évidemment négative, l'UE étant bien plus que cela.

M. Zachary Muburi-Muita abonde dans le sens du Dr Tardy quant à la révision de la Charte de l'ONU. Le monde actuel est différent de celui de 1945, ainsi le CSNU doit-il être réformé. Un groupe de travail se réunit depuis vingt ans pour évaluer les possibilités de réforme du Conseil de sécurité, et se penche notamment sur la question de la non-représentation de l'Afrique en son sein, qu'il qualifie « d'injustice historique ». L'Asie, l'Amérique du Sud réclament aussi une meilleure représentation. Les organisations régionales et les Etats membres de l'UA doivent se concerter sur le type de représentation qu'ils souhaitent obtenir au niveau du Conseil de sécurité. Pourtant, l'Afrique elle-même n'arrive pas à trouver une position commune sur les deux Etats qui devraient représenter le continent au CSNU. Par ailleurs, la question du financement reste elle aussi entière, car il faut aussi pouvoir financer cette représentation.

Pour **M. El Ghassim Wane**, la question n'est pas tant la révision du Chapitre VIII de la Charte de Nations unies que son interprétation, qui doit être assouplie et adaptée aux réalités actuelles. Même si le CSNU ne reflète plus le monde tel qu'il est, l'UA dispose d'une Architecture continentale, certes

incomplète, mais robuste et fonctionnelle. De plus, la volonté africaine de prendre en charge ses propres conflits doit être entendue. Enfin, lorsque l'ONU ne peut pas intervenir, l'UA fait preuve d'un grand dynamisme et volontarisme en Afrique (comme dans les cas de la Somalie et du Burundi : dans de telles situations, il convient d'ailleurs de réfléchir sur le nécessaire financement par l'ONU des interventions menées par l'UA (en Somalie, par exemple).

Enfin, sur la question de l'appartenance de certains Etats membres au Conseil de paix et de sécurité de l'UA, M. El Ghassim Wane a précisé que le Protocole (portant création du CPS) prévoit effectivement des critères d'élection des Etats membres au CPS. Cependant, les Etats présentent leur candidature sans se référer expressément à ces critères. Il devrait y avoir une évaluation, pour chaque candidature, du degré de réalisation de chacun des critères.

Des questions portant sur l'actualité de la crise au Sahel ont aussi été posées, notamment sur l'efficacité de la prévention des conflits. L'un des participants a évoqué la « doctrine envahissante » de la prévention, ajoutant qu'il n'existe pas d'exemple pertinent où la communauté internationale a été performante en termes de prévention. Le mur de la souveraineté empêcherait d'intervenir avant l'effondrement de tout le système étatique. Il a continué en parlant de « sanctuarisation du terrorisme islamiste » et a exprimé une crainte : face à la raréfaction des ressources financières, la communauté internationale ne se concentrerait plus que sur les conflits ayant une dimension terroriste, prenant le risque de ne pas pouvoir mobiliser des interventions dans d'autres conflits. Sur la question très actuelle du Mali, il a noté que, malgré le fait que la communauté internationale ait été informée de ce qui se passait au nord du pays, rien n'a été fait en termes de prévention. Les terroristes islamistes ont donc profité de la faiblesse du système malien tandis que désormais tous les acteurs veulent intervenir, et ce pour libérer le territoire malien, quitte à régler dans le même temps les autres problèmes de cette zone (criminalité, trafics, etc.) ?

Pour le **Dr Tardy**, sur la question de la prévention, il faut noter que toutes les OMP comportent une composante de prévention des conflits car la présence même de l'OMP permet d'éviter le retour du conflit. Selon **M. Zachary Muburi-Muita**, en ce qui concerne la situation actuelle au Mali, l'intégrité du territoire malien est essentielle. Dans ce but, il faut que tous les acteurs travaillent ensemble, la CEDEAO, l'UA, les Nations unies, etc. Sur la question de l'implication de la communauté internationale dans des conflits ayant une dimension terroriste, M. Muburi-Muita pense que, si un problème de sécurité politique est de dimension mondiale, alors la communauté internationale interviendra. L'ONU ne peut pas être partout dans le monde, mais doit choisir d'intervenir lorsque la paix et la sécurité mondiales sont en jeu.

Pour clore la première table ronde du séminaire, le président a noté que « la fin de l'Histoire » n'était pas encore arrivée, et que les relations entre les entités évoluaient en permanence. Ces rôles ne peuvent changer du jour au lendemain, mais les relations entre l'ONU et l'UA ont mûri et vont continuer à évoluer.

Déjeuner-débat. Conférence de M. Bert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (RSSG) et chef de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), Abidjan : « Une perspective de terrain : l'expérience de l'ONUCI »

En Côte d'Ivoire, les élections de 2010 ont déclenché des violences graves. A la tête de la résolution de cette crise, se trouvait la CEDEAO, qui a lancé un ultimatum au Président Gbagbo ; puis, l'Union africaine a pris le relais en tenant des réunions de haut niveau en vue de favoriser le dialogue et la négociation. Ces deux approches ont permis la résolution de la crise en mai 2011, tandis que la défense des intérêts de l'ONU, l'utilisation de sanctions et les prises de position des Etats membres ont également été des facteurs importants. La coopération entre la CEDEAO, l'UA et les Nations unies a joué un rôle décisif dans cette crise.

En Côte d'Ivoire, les Nations unies jouent ainsi un rôle clé pour réaliser les objectifs communs de paix, de sécurité, de justice et de développement. Récemment, la recrudescence d'attaques très violentes, qui ont coûté la vie à sept Casques bleus, a mis en évidence le besoin de réformes du secteur de la sécurité et de mise en place de programmes de DDR. Le Conseil national de sécurité a adopté, fin septembre, une stratégie de sécurité nationale pour la RSS, présentée comme une priorité par le président Ouattara. En matière de DDR, une politique nationale vient d'être adoptée, qui prévoit la création d'une autorité de mise en œuvre. L'ADDR qui relève directement du président. L'enjeu est de fournir rapidement un emploi aux démobilisés.

La question de la réconciliation nationale se pose aussi, accompagnée du besoin de justice pour les victimes de crimes. La réconciliation devra aussi aborder les questions foncières, la marginalisation politique et économique, les problèmes d'identité et de gestion des ressources naturelles. Réconciliation et justice sont complémentaires.

En dépit de tensions aux frontières, l'économie se porte mieux, avec un taux de croissance annuelle de 7%, porté par de grands chantiers (infrastructures, universités, annulation de la dette, etc.). Cependant, le développement économique ne peut être durable si la paix n'est pas rétablie.

L'ONUCI compte plus de 10.000 militaires, policiers et civils qui accomplissent le mandat qui leur a été donné par le CSNU. L'ONUCI ne doit pas se substituer au gouvernement mais le soutenir. Sa tâche consiste à accompagner les acteurs locaux, en mettant l'accent sur des résultats concrets.

Notre capacité à communiquer facilement, non seulement avec les autorités, mais aussi et surtout avec les habitants du pays, est un facteur essentiel de la réussite de l'ONUCI, dont le but est la sécurité pour tous.

La langue, et ce qui va de pair avec la langue (l'histoire, la culture, les pratiques sociales et politiques), sont des facteurs essentiels dans les OMP de l'ONU. L'objectif premier de telles opérations est d'assurer la sécurité, ce qui implique de pouvoir communiquer rapidement et efficacement.

A cet égard, lorsqu'une opération se déroule dans un pays dont le français est la langue d'usage, le recrutement d'un nombre important de personnel francophone et d'interprètes est essentiel pour

pouvoir discuter tant avec les groupes de femmes sur leurs problèmes quotidiens, qu'avec les forces armées sur la sécurité des frontières. A cet égard, l'OIF peut jouer un rôle clé en prodiguant assistance et conseils aux acteurs internationaux sur des questions précises liées à la construction de la paix et qui nécessitent une connaissance pointue des systèmes politiques et administratifs, et des conceptions du pouvoir inspirées du système français, qui elles-mêmes se conjuguent à des conceptions locales.

Un multilatéralisme actif, fondés sur des coalitions articulées autour de sujets précis, au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, pourrait jouer un rôle important dans un monde où la distribution du pouvoir est en perpétuelle évolution.

Discussions

Les participants ont posé des questions techniques, relatives notamment à l'articulation entre les cadres et modèles institutionnels issus des traditions française et anglo-saxonne d'une part, mais aussi, des mécanismes traditionnels. La question des ressources francophones d'encadrement de l'armée et de la police ivoirienne a aussi été posée. Sur ce point, **M. Koenders** a répondu qu'en matière de sécurité, le passage de la substitution au soutien de l'action gouvernementale ivoirienne est un processus de longue haleine qui demande de s'adapter à diverses composantes. Cette transition doit être activement soutenue par la communauté internationale.

La question de la gestion des différentes contributions (CEDEAO, Nations unies, etc.) au niveau politique et stratégique a aussi été posée. **M. Koenders** a reconnu l'extrême importance de la coopération inter-organisations dans le domaine des OMP.

Un participant a demandé s'il existait déjà des pistes vers une stratégie de sortie de crise, ce à quoi **M. Koenders** a répondu qu'il existe en effet une stratégie de sortie, en collaboration avec les entrepreneurs, les investisseurs, etc. Les OMP n'offrent pas un grand éventail de stratégies de sortie, il faut donc garder une ambition réaliste, en mettant l'accent sur la sécurité, la réconciliation et le développement économique. Il faudra s'assurer au niveau national et local que la transition se fait correctement. Rétablir l'Etat est le plus grand défi actuel en Côte d'Ivoire. La réconciliation politique des institutions constitue aussi un enjeu clé.

Deuxième table ronde : « La préparation et la montée en puissance d'une opération : défis de la coopération de sécurité et de défense »

Introduite par le Général Fernand Amoussou, ancien Commandant de l'ONUCI en Côte d'Ivoire

Les OMP sont devenues particulièrement complexes et impliquent un large éventail de cultures. Ainsi, il faut une conception claire du rôle de chacun (décideurs, pays hôte, pays intervenants, etc.) et une vision commune des objectifs de la mission. La première étape d'une OMP consiste dans la prise

de décision, qui ne peut se faire sans les préalables suivants : engagement réel des parties prenantes à régler le conflit, clarté et crédibilité du mandat, et enfin participation des pays voisins et des acteurs régionaux. Comment se prépare et se monte une opération de maintien de la paix ?

Le processus décisionnel est composé de trois étapes :

1. Les consultations initiales, qui se déroulent au niveau des Nations unies, entre des Etats membres, des acteurs régionaux, des contributeurs de troupes et de police et le pays hôte, afin d'identifier les options stratégiques. Le premier défi est le développement des capacités nationales d'analyse stratégique et de planification. Ensuite, au cours de la planification de l'opération, il faut reconnaître l'importance de la planification intégrée, qui est la capacité à intégrer tous les aspects de l'opération qui pourraient s'avérer importants. La planification reste un problème fondamental car il y a très peu de Francophones au siège des Nations unies, ainsi certaines spécificités, liées à l'histoire, à la culture ne sont pas prises en compte comme elles le devraient. Il ne s'agit pas uniquement de problème linguistique. Le personnel civil de planification, aux Nations unies, doit être francophone et pouvoir communiquer aisément en anglais ;
2. La mission d'évaluation technique sur le terrain : c'est l'étape au cours de laquelle est réalisée une analyse précise de la situation sécuritaire, politique, économique, humanitaire et en termes de droits de l'homme ;
3. Le vote du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) qui préside à l'adoption de résolutions définissant le mandat des OMP.

La conduite de la mission s'effectue aussi en trois phases :

1. Le démarrage de la mission se fait en trois étapes :
 - Le pré-déploiement, qui inclut le processus budgétaire, l'évaluation du niveau des forces, la vérification de la capacité d'un Etat à déployer des contingents. La question des équipements se pose à ce moment-là. L'une des solutions à ce problème consiste en la signature d'un accord tripartite entre le pays contributeur de troupes, l'ONU et le pays fournisseur d'équipements. Ce système a été mis en place dans certains pays africains (Ghana : flotte de trois hélicoptères). La capacité de maintien des troupes sur le terrain constitue un autre défi, car cela requiert une grande capacité à gérer les flux logistiques, une bonne connaissance des normes et standards en vigueur aux Nations unies, etc. ;
 - Le déploiement rapide, qui est opéré par une petite équipe avancée qui installe les équipements, les structures, les moyens de communication. Les missions de ces équipes avancées ne sont composées que de très peu de francophones ; or les pays contributeurs africains disposent d'ingénieurs, de techniciens, et autres professionnels. Leur présence pourrait servir d'interface avec le contingent dont ils préparent l'accueil ;
 - Le démarrage des composantes fonctionnelles, avec l'arrivée des contingents et des forces de police.
2. La mise en œuvre du mandat ;
3. La phase de transition.

Général Etienne Adossou, Chef d'état-major général adjoint des Forces armées du Bénin : « Perspective sur l'engagement des forces béninoises dans les opérations de paix »

Les fondements juridiques de l'intervention, aux plans interne, international, régional et sous régionale sont les suivants :

- La Constitution du Bénin, selon laquelle le chef de l'Etat est le chef des Armées ;
- La Charte de l'ONU, (Chapitre VII, art. 43, para. 1^{er}) qui mentionne l'obligation pour tous les Etats de maintenir la paix et la sécurité dans le monde ;
- L'Acte constitutif de l'UA ;
- La CEDEAO, qui possède des mécanismes de prévention, de gestion et de réglementation du maintien de la paix et de la sécurité.

Le Bénin participe aux OMP de l'ONU depuis 1994, avec l'envoi d'officiers d'état-major et de troupes béninoises dans diverses opérations (MINUAR, MINUSTAH, etc.), avec des effectifs de 1500 hommes, dont 1200 dans les contingents. Le Bénin est ainsi classé au 5^e rang des pays francophones contributeurs de troupes, la majeure partie d'entre elles étant déployées au sein de la MONUSCO.

Au Bénin, le processus décisionnel est à deux niveaux :

- Au niveau politico-stratégique, la décision est prise par le Président de la République. Dès lors, la mise en condition est faite à partir d'une force en attente qui se tient prête en permanence dans le pays. Plusieurs programmes de formation existent, en partenariat avec la France, les Etats-Unis, le Canada, le Ghana, le Nigéria et la Suède ;
- Au niveau de la coordination avec les autres acteurs : le Ministère béninois des Affaires étrangères se coordonne avec les organisateurs de la mission pour l'envoi des troupes, tandis que le Ministère de l'Intérieur fait de même pour les policiers. Le Ministère de l'économie et des finances est aussi impliqué, mais les ressources financières du Bénin restent insuffisantes, notamment en termes d'équipements, pour lesquels le Bénin reste tributaire de l'assistance d'autres pays ou organisations.

La participation du Bénin aux OMP présente des opportunités :

- Les OMP permettent au Bénin de rayonner au plan international, et accroissent l'épanouissement personnel des troupes ;
- Les remboursements effectués par l'ONU permettent de renouveler le matériel de l'armée.

En revanche, plusieurs défis restent à relever :

- La participation du Bénin aux OMP n'est pas toujours comprise par la population béninoise, qui émet des craintes sur l'apprentissage de méthodes de guerre par l'Armée nationale ;
- Le Bénin ne dispose pas de centre de formation sur le maintien de la paix. Le pays serait plus efficace s'il disposait d'un tel centre pour régler les problèmes linguistiques, logistiques, de formation, d'entraînement en conditions climatiques extrêmes, etc. ;
- Il existe un manque d'accompagnement psychologique, notamment sur la prévention du VIH/SIDA, la préparation à la guerre ;

- Le Bénin fait preuve d'un manque d'harmonisation au niveau des méthodes de rapportage (leçons apprises) quant à la mission qui a été effectuée : il est prochainement prévu de rédiger puis d'adopter un document cadre à cette fin ;
- L'approche genre n'est pas optimale, avec seulement 7% de femmes dans l'armée béninoise.

Pour conclure, le Bénin se doit de relever des défis en matière de ressources humaines, financières et en équipements.

Colonel-Major Pingrenoma Zagre, Chef d'état-major général des armées du Burkina Faso, « Perspective sur l'engagement des forces burkinabé dans les opérations de paix »

Les fondements de la participation burkinabé aux OMP de l'ONU sont les suivants :

- Au niveau politique : le règlement pacifique des différends entre Etats est inscrit dans la Constitution. La promotion de la paix revêt un caractère politique au Burkina Faso ;
- Au niveau juridique : la référence majeure est la Loi portant organisation générale de la Défense. La participation aux OMP fait partie intégrante des missions de la Défense, mais nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée nationale ;
- Au niveau militaire : le Burkina Faso a fait, depuis 1995, son entrée dans le cercle des pays contributeurs de troupes et procède à l'envoi d'observateurs militaires et de contingents. La participation des troupes aux OMP est réaffirmée dans la réforme des forces de l'armée.

A ce jour, 5000 hommes se sont engagés dans diverses missions de par le monde. Le Burkina Faso est notamment présent au Darfour avec 800 hommes et 140 effectifs de police. L'ambition du Burkina Faso est de développer une politique efficace de renforcement de ses capacités nationales. Or, cela requiert de coopérer avec ses partenaires, notamment en ce qui concerne la formation des cadres.

Les perspectives du Burkina Faso sont les suivantes :

- Il faut restructurer la Division qui s'occupe de la participation des troupes burkinabé aux OMP, en lui donnant davantage de ressources humaines et matérielles, et en la dotant d'une bonne coordination logistique ;
- La création d'un centre d'entraînement aux OMP est lancée : les financements sont assurés. Cela permettra de capitaliser les expériences des personnels des OMP. Ce projet se fera avec l'aide du Sénégal, de la France, du Bénin, des Etats-Unis et du Canada et permettra d'accroître les capacités logistiques du pays ;
- Le Burkina dispose d'une compagnie d'infanterie de 128 hommes à disposition de la Force africaine en attente (CEDEAO), qui fait l'objet d'inspections régulières ;
- Le renforcement de l'intégration régionale constitue une priorité : en tant qu'Etat membre de la CEDEAO, le Burkina Faso est conscient de l'importance du partage des expériences nationales sur les OMP.

Au-delà de ces perspectives, il y a des défis à relever, tel que la mise aux normes onusiennes des contingents déployés dans le cadre des OMP. Le Burkina doit avant tout développer son aptitude à remplir et respecter ces standards de l'ONU.

Pour conclure, le Burkina Faso adhère aux principes de la Charte de l'ONU et fait preuve de volonté à apporter sa contribution à la paix et à la sécurité. Malgré les contraintes et la complexité des missions, la volonté d'assumer ses responsabilités au sein de la communauté internationale est bien présente.

Général de brigade Samuel Yanyi Akofur, Directeur général de l'International Peace Support Operations (IPSO) de l'état-major des armées ghanéennes, « Perspective sur l'engagement des forces ghanéennes dans les opérations de paix »

Depuis Kwame Nkrumah, après deux années d'indépendance, le Ghana déploie des troupes dans les OMP, au Congo, au Rwanda, au Libéria, etc. Cela fait partie de notre histoire. Le Ghana a participé à 17 OMP, dont 13 hors d'Afrique (depuis le Yémen en 1963). La prochaine mission dans laquelle seront déployées des forces ghanéennes sera probablement le Mali.

La procédure de sélection inclut la mobilisation des forces, un examen médical et une formation pré-opérationnelle de cinq semaines. Ensuite, le déploiement a lieu dans la zone de mission. La participation ghanéenne intervient aux niveaux aérien, terrestre et maritime. Lors des missions, les officiers font leur rapport régulièrement sur les succès et les défis à relever. Après la mission, des activités servent à motiver le personnel.

Le Ghana a développé l'approche genre dans la participation aux OMP, auxquelles de nombreuses femmes participent, suite à une recommandation de l'ONU. Depuis 1994, avec l'aide de l'ONU, des femmes sont déployées, tant comme troupes que comme observatrices militaires.

La RDC et le Libéria ont vu de nombreux soldats ghanéens tomber : un Mémorial de la Paix leur est dédié, au Ghana.

La raison essentielle pour laquelle le Ghana participe à ces OMP est le développement économique de la sous-région. Les autorités ghanéennes établissent une corrélation directe entre sécurité et développement. Le pays a besoin de paix dans son environnement afin de garantir son développement économique ainsi que celui de ses voisins. Récemment, le Côte d'Ivoire a fermé ses frontières avec le Ghana, ce qui a des conséquences sur l'économie ghanéenne.

Quant au financement de cette implication dans les OMP, il s'agit d'un problème essentiel de tous les pays du Tiers-Monde. Le Ghana reçoit une assistance de divers pays pour acheter les équipements nécessaires à ses troupes.

En ce qui concerne l'entraînement, il existe une formation sur le soutien aux OMP dès le début du cursus militaire. Toutes les écoles supérieures proposent une formation d'observateurs, de formation du personnel, etc. Les bonnes performances de l'armée ghanéenne ne sont pas dues dû au hasard, mais à l'investissement dans la formation du personnel.

Les forces armées ghanéennes font actuellement l'objet d'une restructuration, avec la création d'un Département, la Direction générale des opérations de soutien à la paix (IPSO). Par ailleurs, un Conseiller militaire en poste à l'ambassade du Ghana à New York règle les questions techniques directement à l'ONU.

Le Ghana continuera à participer aux OMP. Cependant, il est important de pouvoir, pour chaque mission, répondre clairement aux questions suivantes : le mandat peut-il être mis en œuvre ? Existe-t-il une stratégie de sortie ? L'intervention est-elle raisonnable ? Enfin, les questions de consentement, de légitimité, de présence ou non d'un cessez-le-feu sont cruciales. Sans cessez-le-feu, il s'agit d'une mission d'imposition de la paix et dès lors, la politique du Ghana est de ne pas intervenir. La question de l'adhésion du peuple ghanéen est aussi fondamentale.

Maréchal Sedqi Sobhy, Chef d'état-major des forces armées égyptiennes, « Perspective sur l'engagement des forces égyptiennes dans les opérations de paix »

Ces dernières années, le nombre d'OMP en Afrique a augmenté et il faut faire face à de nombreux défis dus à la diversité de la nature des conflits, au manque de ressources, aux disparités culturelles et linguistiques. L'Égypte a participé à de nombreuses OMP dans le monde, à l'appel de l'ONU, en commençant en 1960 par l'intervention au Congo. L'Égypte se prépare aux OMP comme suit :

- Au niveau politique, selon la position des grandes puissances, les conventions à appliquer, l'impact sur l'opinion publique, etc. ;
- Au niveau juridique, il faut le consentement des parties au conflit pour autoriser l'envoi des forces égyptiennes, un mandat clair et un déploiement réalisé selon le protocole d'accord avec l'ONU ;
- Au niveau militaire, les décisions se prennent selon la nature des forces requises, la durée de la mission, l'impact de la participation sur l'efficacité des forces égyptiennes, etc.

Lorsque l'ONU en fait la demande, l'Égypte examine la possibilité d'une participation à une opération. Une fois la décision prise, les autorités déterminent quelles forces interviendront, la dotation des forces, la formation et l'inspection technique des équipements militaires et des troupes.

Les contingents égyptiens dans les OMP comptent 3500 éléments (en RDC, en Côte d'Ivoire, au Darfour) et 211 observateurs militaires (au Sahara occidental, en Haïti, etc.) ; par ailleurs, l'Égypte déploie trois hôpitaux de terrain. L'Égypte est l'un des 10 pays contributeurs de troupes les plus importants au monde.

Pour le succès d'une OMP il faut également prendre en considération les différences culturelles à plusieurs niveaux :

- La culture des habitants du pays hôte, qui diffère de celle des personnels participants aux OMP. Comprendre cette culture est essentiel pour le succès de la Mission, d'une part, pour établir une bonne communication avec les populations locales et, d'autre part, pour mieux comprendre les causes historiques du conflit et les motivations des protagonistes ;
- La différence culturelle se manifeste également au sein même des missions de maintien de la paix au travers des dizaines de nationalités des personnels amenés à travailler ensemble. Afin de permettre une coopération fructueuse, il est important que les contingents soient bien formés, en amont, sur les différences entre leur culture et les autres cultures existantes pour qu'ils puissent s'adapter avec professionnalisme au travail au sein d'une OMP ;

- Enfin, la différence culturelle est aussi une différence de cultures institutionnelles, entre les civils et les militaires notamment, qui se retrouvent brassées dans une répartition des rôles, qui diffère grandement de celle prévalant dans un contexte national.

Discutant : Général Eric Bonnemaïson, Directeur adjoint de la Délégation aux Affaires stratégiques, Ministère français de la Défense (DAS), Paris

Les présentations de cette table-ronde présentaient des **points communs** :

- La participation des pays aux OMP dépend toujours d'abord d'un choix politique, mettant en jeu les intérêts nationaux respectifs, puis de décisions prises dans un cadre juridique spécifique (ONU, UA, organisations sous régionales, etc.) ;
- Il est nécessaire que l'intervention aussi bien que les formations pour mener à bien celles-ci s'inscrivent dans des logiques multilatérales ;
- La question de l'accès aux équipements demeure cruciale ;
- Il existe une volonté de partager des compétences au niveau continental et sous régional ;
- Les troupes qui participent aux OMP ont des besoins différents en termes de formation et d'équipements ;
- la maîtrise de l'anglais demeure indispensable pour accomplir de manière satisfaisante le travail en état-major ;
- Tous les intervenants ont souligné la nécessité de prendre en compte la dimension culturelle.

L'ensemble de ces considérations démontre que la recherche d'une interopérabilité accrue demeure un enjeu crucial.

Il convient par ailleurs de souligner l'importance des éléments suivants :

- Il existe seulement 14% de francophones parmi les effectifs des OMP de l'ONU. Cependant, il faut tenir compte du fait que les populations des pays francophones sont souvent moins importantes que celles des pays anglophones, tels que le Bangladesh ou l'Inde ;
- Certains pays francophones participent peu aux OMP en raison de problèmes constitutionnels, comme c'est le cas en Algérie, ou en raison de conflits internes (RDC, Côte d'Ivoire). Lorsque les pays accueillent des OMP sur leur territoire, ils ne peuvent bien entendu pas intervenir sur d'autres théâtres ;
- Les pays africains contributeurs de troupes ne doivent pas hésiter à envoyer des contingents hors du continent, comme dans le cas du Ghana et de l'Égypte : ils gagneront ainsi une forte crédibilité dans le domaine du maintien de la paix.

Discussions

La question de la clarté du mandat donné par le CSNU a été soulevée. Le **Général Amoussou** a répondu que les Nations unies ont tiré des enseignements des échecs de certaines missions

imputables à la confusion du mandat aussi bien qu'aux défaillances en matière de protection des populations civiles, dont le concept n'était pas défini à l'époque. Le plus important est de définir les tâches prioritaires. Ainsi, l'ONU essaye de rendre les mandats réalisables et crédibles, surtout aux yeux des populations.

Un participant a ensuite posé la question du rôle de l'OIF dans une nouvelle insertion des personnels francophones des OMP. A cette question, le **Dr Bagayoko** a répondu qu'il existe un programme pour le renforcement des capacités francophones de maintien de la paix, qui s'adresse essentiellement aux Etats membres de l'OIF et vise à renforcer leurs capacités à travailler au sein ou en lien avec le système onusien, qui collabore d'ailleurs à la mise en œuvre de nombreuses initiatives lancées par la Francophonie. Le Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'OIF, M. **Hugo Sada** a ajouté que le mandat de l'organisation, en matière de maintien de la paix est très circonscrit, défini dans quatre articles de la Déclaration de Saint-Boniface de 2006. Ce mandat consiste à favoriser l'usage du français dans les OMP, actuellement jugé insuffisant. Cependant, l'OIF ne fera jamais de maintien de la paix proprement dit car ce n'est pas sa vocation. L'OIF a un rôle de facilitation et de coopération avec d'autres organisations.

D'autres questions ont été posées, notamment sur les critères pris en compte pour déterminer si les contingents vont être déployés dans une opération de l'ONU ou bien de l'UA. Le **Général Adossou** a répondu que les Etats analysent, avant toute décision de déploiement, leurs propres intérêts. Par exemple, le Bénin est intervenu en Haïti, car l'histoire rapproche ces deux pays ; ainsi qu'au Libéria et en Côte d'Ivoire, pour préserver la paix et la stabilité de la sous-région. Pour le **Colonel-major Zagre**, le choix d'intervenir est guidé par des facteurs stratégiques, mais aussi par des facteurs de disponibilité et de capacité à intervenir en réponse aux sollicitations. Le **Maréchal Sobhy** est revenu sur sa présentation dans laquelle il parlait de trois critères qui doivent être pris en considération. Du point de vue politique, l'Egypte considère la position géographique du pays, les décisions du CSNU, les positions des belligérants par rapport au pays, les positions des grandes puissances. Du point de vue de l'opinion publique, il faut évidemment que la population soit favorable à l'intervention. Enfin, du point de vue militaire, il faut considérer la nature de la mission, les forces requises, la durée de la mission, les capacités de couverture médicale des troupes, etc. Le **Général Akofur** a confirmé que les considérations politiques étaient primordiales, notamment les intérêts nationaux stratégiques. Et bien sûr, les considérations sous régionales sont les plus fortes : la Côte d'Ivoire et la RDC sont des terrains où le Ghana se doit d'intervenir, mais dans le cas de la Somalie, par exemple, le Kenya et l'Ethiopie sont certainement les mieux placés pour intervenir. Les priorités stratégiques vont à la sous-région, puis à la région et enfin seulement au reste du monde, car le maintien de la paix est devenu robuste et complexe.

Troisième table ronde : « Les enjeux de la diversité linguistique au sein des opérations de maintien de la paix »

Introduite par M. Moussa Camara (OIF)¹, Directeur au sein de la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, ancien Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union africaine, puis des Nations unies

La conduite des OMP sur le terrain constitue le champ d'application idéal de la diversité linguistique, même si la langue dominante reste l'anglais. Le non-respect du multilinguisme dans la conception des OMP mène à un appauvrissement de la culture stratégique et à l'insécurité dans les OMP. Ce sont des enjeux mondiaux :

- L'anglais, la langue dominante, joue de tout son poids dans la conception des OMP ;
- Les premier et troisième contributeurs au budget des OMP sont deux Etats anglophones : or, ce poids économique a un impact sur la conception des OMP ;
- Certaines pratiques consacrent cette domination, notamment : le fait que la quasi-totalité des offres d'emploi de l'ONU demandent la maîtrise de l'anglais ; le fait que les logiciels de recrutement du personnel ne lisent pas le français (sur ce point, le Département des ressources humaines de l'ONU a montré sa bonne volonté, après avoir reçu le Groupe des ambassadeurs francophones) ; ou encore le fait que les entretiens d'embauche des personnes présélectionnées sont menés en anglais, même pour des candidats francophones (des correctifs ont été apportés sur cette question aussi) ; et enfin, le fait que soit souvent exigé la maîtrise d'un niveau d'anglais « *English native speaker* », qui ne favorise pas la participation des non-anglophones.

Très peu d'effectifs non-anglophones peuvent être embauchés. Les Francophones ne constituent que 13% du total des effectifs des OMP. Au sein du Département des OMP, 22% des officiers seulement sont francophones, lusophones, arabophones ou autres, ce qui signifie que près des trois-quarts ne parlent pas la langue des autres.

Le concept même d'opération et les règles d'engagement sont élaborés uniquement en anglais. Or, le fait de parler une seule langue peut être un facteur de cohésion, mais c'est surtout un appauvrissement de la culture stratégique. Le droit linguistique est un droit de la personne humaine. Le poids économique ou démographique doit-il être le seul élément à prendre en compte dans la conception des OMP ?

Les défis de la diversité linguistique dans les OMP sont les suivants :

1. Le respect de la diversité linguistique est la condition du succès de la conduite des OMP. Les missions sont multidimensionnelles et comportent une part importante de protection des populations civiles. La diversité linguistique est donc un facteur de succès, de cohésion et d'efficacité des OMP. Cela consolide le caractère universel des OMP ;

¹ L'Ambassadeur Camara a aimablement accepté d'intervenir en lieu et place du Général Babacar Gaye, Conseiller militaire du Département des Opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'ONU, retenu à New York. L'Ambassadeur Camara s'est ainsi référé à la communication du Général (distribuée aux participants) tout en développant sa propre perspective sur la question de la diversité linguistique dans les OMP.

2. La diversité linguistique apporte une réponse à la nature des conflits ;
3. Beaucoup de missions sont déployées dans des Etats francophones ;
4. La diversité linguistique permet une meilleure protection des populations civiles ;
5. La diversité linguistique contribue à prévenir la rechute du conflit ;
6. La diversité linguistique permet de répondre au besoin de communiquer dans l'urgence, sans intermédiaire et donc de conserver la confidentialité de l'information.

Les perspectives qui s'offrent sont les suivantes :

- Il faut éviter de concevoir le multilinguisme comme une confrontation. Au contraire, le multilinguisme est un bien de tous pour servir tous ;
- L'OIF s'engage à poursuivre ses initiatives en direction de ses Etats membres, des Nations unies et de l'UA afin de favoriser la contribution des Francophones aux OMP ;
- Les Etats francophones du Nord doivent intensifier la coopération bilatérale avec ceux du Sud pour permettre leur participation aux OMP ;
- Le multilinguisme doit être pris en compte dans la formation des officiers. Ces écoles doivent enseigner d'autres langues que l'anglais pour permettre aux officiers de devenir bilingues, au minimum. Le même effort doit être demandé aux pays qui fournissent d'importants contingents (notamment en Asie).

Intervention du Lt Général Americo José Valente, Forces armées angolaises : « Perspective lusophone sur la diversité linguistique dans les opérations de paix »

La question des langues est un grand défi pour les organisations internationales et c'est un fardeau en ce qui concerne l'interprétation simultanée et la traduction. En Afrique, plus de 12 langues ont été adoptées comme officielles par les différentes organisations régionales. Dix-huit pays ont pour langue officielle le français ou l'anglais, en Afrique, et les deux plus grandes communautés linguistiques sont les francophones et les anglophones. D'autres pays ont adopté le portugais, l'amharique, le swahili comme langues officielles.

Le cas de la CEEAC (dix Etats membres) est intéressant car les langues officielles sont l'anglais, le français, le portugais et l'espagnol, mais la langue dominante est le français. D'où des difficultés d'intégration pour certains pays (Angola, Guinée équatoriale, etc.) car ces pays doivent définir des politiques linguistiques afin de s'intégrer dans la CEEAC.

En ce qui concerne la SADC (14 Etats membres), les langues de travail y sont l'anglais, le français et le portugais. Six de ses pays ont au moins deux langues officielles, dont des langues coloniales. Ici, l'anglais est dominant car huit Etats membres sont anglophones. Les pays lusophones (Mozambique) et francophones (Madagascar, etc.) doivent fournir des efforts supplémentaires pour s'intégrer dans cette communauté.

Le défi posé par les langues doit être abordé selon deux angles :

- L'aspect communicationnel, qui permet l'interaction et l'interopérabilité des forces de maintien de la paix ;

- L'aspect local et le besoin de maîtriser la langue du pays d'intervention afin que les troupes comprennent les pratiques et les coutumes et que des liens se créent avec les populations locales pour minimiser les tensions lors d'une mission.

Cela reste un défi dans toutes les OMP. Une mauvaise maîtrise de la langue peut mener à des tensions, des discriminations, etc. Il faut une connaissance des langues, mais aussi des cultures, des normes et de la situation politiques du pays où la mission a lieu.

Ainsi, est-il fondamental que les Etats adoptent des politiques concrètes dans le domaine des langues afin de garantir une intégration effective, politique et économique. L'adoption d'une langue officielle peut parfois s'avérer être un engagement envers l'apprentissage de cette langue. La formation en langues est indispensable pour toutes les troupes des OMP.

Quelques propositions peuvent être formulées pour résoudre ces problèmes linguistiques :

- Dans les programmes de formation et d'entraînement des militaires, il faut inclure l'anglais et le français ;
- Elaborer des manuels sur les termes et symboles les plus utilisés dans les pays hôtes, pour que les populations comprennent ces signes ;
- Tenir des séminaires comme celui-ci pour relever ces défis, notamment celui de la diversité linguistique.

L'Angola envoie chaque année ses troupes apprendre d'autres langues. Il existe une formation au français en RDC, notamment. Réciproquement, l'Angola reçoit les troupes d'autres pays pour les former en portugais.

Colonel Bellarmin Ndongui, État-major de la CEEAC : « Perspective francophone sur la diversité linguistique dans les opérations de paix »

La CEEAC est la seule région majoritairement francophone en Afrique mais aussi sur le globe. Elle est donc particulièrement préoccupée du sort du français dans les opérations de paix et déplore la situation de celui-ci : le sort du français est préoccupant. 60% des personnels en uniforme sont déployés dans des pays francophones mais moins de 30% des francophones sont déployés en territoire francophone. Quatre pays africains fournissent à eux seuls 75% des effectifs francophones des OMP. Les Etats du Nord jouent un rôle important de contributeurs financiers mais refusent trop souvent d'assumer le risque physique associé à ces opérations.

En outre, il convient de déplorer la place très insuffisante accordée au portugais et à l'anglais dans la sous-région centrafricaine.

D'un point de vue institutionnel, de grands efforts ont été réalisés par les organisations multilatérales, au premier rang desquelles l'ONU et l'UA, mais il demeure des obstacles :

- Les documents concernant les OMP sont rédigés en anglais, traduits dans un français approximatif et sont donc conçus par rapport à la culture anglo-saxonne. Ceci constitue un péril pour la culture stratégique francophone ;

- Concernant la sélection et l'embauche de francophones, les tests des Nations unies privilégient à outrance l'anglais ;
- Force est de constater l'insuffisance des ressources que la communauté donatrice (Etats, organisations internationales) est à même de mobiliser pour aider les pays francophones à se déployer dans des OMP ;
- La communauté francophone souffre d'un déficit de visibilité au niveau de la communauté internationale, ce qui l'empêche de régler efficacement les problèmes.

En réalité, ces obstacles ne peuvent être imputés à l'un ou l'autre acteur ; il s'agit d'une responsabilité partagée : le système lui-même ne serait-il pas volontairement discriminatoire ? Y a-t-il encore un modèle francophone à proposer ? Quelle est sa force ? Il faudrait donc renforcer l'action francophone par une prise de conscience pour amener à des actions beaucoup plus concrètes.

L'approche développée au niveau de la CEEAC est la suivante :

1. Poursuivre et renforcer le plaidoyer, en insistant sur l'exigence politique que doit constituer le respect de l'équité des langues. La maîtrise du français doit faire partie des critères de sélection de l'ONU pour certaines missions. Il faut se diriger vers des formations multilingues. Les chefs d'Etat et l'OIF doivent se charger de saisir l'opportunité que représente la FAA ;
2. Les concepts, les doctrines, les procédures doivent être francophones. Chacun des acteurs francophones du maintien de la paix (école, institutions, Etats) doit participer activement à une vision francophone des OMP. Il est difficile de trouver les concepts francophones dans les manuels aujourd'hui ;
3. Il faut aussi investir dans les traducteurs et interprètes, car trop souvent les traductions des doctrines et manuels de maintien de la paix sont trop approximatives, voire erronées, ce qui n'empêche pas leur validation par les organisations internationales.

De nombreuses initiatives ont d'ores et déjà été prises : pourquoi dès lors le mal persiste-t-il ? C'est qu'il y a une faiblesse dans les stratégies d'action, qui révèle une faiblesse intrinsèque du système francophone. Il faut sortir de la logique déclaratoire, de la logique de comptabilité.

Discutante : Dr. Alexandra Novosseloff, DAS, Ministère de la Défense, Paris

Le faible nombre de contributeurs francophones dans les OMP de l'ONU dans l'espace francophone révèle le désengagement d'un certain nombre de pays de ces opérations, notamment des pays francophones du Nord. Ce qu'il s'agit d'obtenir aujourd'hui n'est pas tant un retour de ces pays dans les OMP qu'un meilleur équilibre dans leurs contributions.

La prise en compte de la diversité linguistique et culturelle permettra d'amoindrir ce fossé. Cependant, la connaissance de la langue ne suffit pas. En RDC, le plus grand pays francophone au monde, les populations locales ne parlent que peu le français et pratiquent une multitude de langues vernaculaires. Le plus important est donc, dès lors, de bien connaître le pays, sa culture, ses manières de penser. Cette connaissance du pays peut compenser les lacunes linguistiques. Les Nations unies ont fait un effort en ce sens, avec les Cellules conjointes d'analyse, qui sont en place dans toutes les OMP et qui sont composées de spécialistes qui ont une connaissance fine des langues locales et des

dynamiques locales. Ceci constitue une voie de progrès, car la langue ne doit pas être un barrage au succès de la mission.

Le constat de la domination linguistique, culturelle et conceptuelle de l'anglais sur le français est bien réel : les questions d'Etat de droit, de RSS voient leur mise en œuvre amoindrie sur le terrain en raison d'une uniformisation progressive. Mettre l'accent sur la diversité linguistique permet de combattre cette pensée unique dans des domaines extrêmement importants, qui ont des incidences sur les OMP.

Trois préoccupations sont communes aux différentes interventions :

- L'importance donnée à la connaissance du terrain, des acteurs, de la réalité locale, des langues ;
- La formation des acteurs des OMP à la diversité linguistique et aux conditions de services et standards requis dans les OMP ;
- La nécessité de mettre en place des partenariats pour le maintien de la paix. Ceux-ci sont multiples : l'approche d'ensemble va des Etats membres du CSNU vers les pays contributeurs de troupes, en passant par l'Etat hôte. C'est un facteur de succès, qui doit conduire vers un objectif clair et atteignable car les mandats sont avant tout des textes politiques, négociés en utilisant le vocabulaire diplomatique le plus précis qui soit. Il faut donc pouvoir traduire ceci en termes opérationnels. Dans cette perspective, une initiative franco-britannique a été mise en place au niveau du CSNU, pour rapprocher la dynamique de la décision au CSNU et l'application faite des résolutions sur le terrain.

Discussions

Les discussions ont fait ressortir l'idée selon laquelle il est extrêmement important pour les troupes de pouvoir communiquer dans la langue du pays hôte de l'OMP et ainsi donner la priorité aux Lusophones en milieu lusophone, aux Arabophones en milieu arabophone, aux Hispanophones en milieu hispanophone, aux Francophones en milieu francophone, etc... Il a aussi été noté que, lorsque l'on parle de maîtrise de la langue du pays hôte, il ne s'agit pas forcément de communiquer avec les populations locales (exemple de la RDC où les populations locales parlent peu le français), mais d'interagir avec les autorités locales. A ce titre, ce n'est donc pas tant les soldats qui doivent être formés au multilinguisme, mais les officiers de commandement et surtout le personnel civil, qui travaille sur les affaires civiles, sur les questions de droits de l'homme.

Un participant a noté qu'au-delà de la langue, un francophone ou un arabophone porte une culture entière dans son discours. Ainsi, pour faire une trêve en Syrie, cette demande ne pouvait être faite que par un musulman arabophone.

Il a été noté que l'ONU faisait des efforts dans ce sens avec la mise en place d'un système d'assistants linguistiques, mais que ce système ne fonctionnait pas encore correctement et qu'il était sujet à des biais (manipulation de ou par l'assistant linguistique, mauvaise traduction, perte d'une partie de l'information, non-confidentialité de l'information, etc.).

Enfin, M. Camara, de l'OIF, a remarqué que la défense de la langue française ne doit pas être perçue comme un acte isolé mais comme un acte solidaire : le français doit être la langue chef de file dans la promotion de la diversité linguistique. Ce combat doit servir aussi pour l'espagnol, l'arabe, etc. Il ne doit pas être un affrontement. C'est pourquoi les Francophones doivent prendre la tête des négociations sur le multilinguisme : au moins trois résolutions ont été négociées d'abord à l'OIF puis aux Nations unies. Comme l'a très justement indiqué Ban Ki Moon, le multilinguisme doit être perçu comme l'autre versant du multilatéralisme².

Selon le **Colonel Ndongui**, une remise en cause est le commencement d'une véritable réflexion. Le Département des OMP de l'ONU est francophonisé depuis quinze ans : il faut cependant aller encore plus loin, y compris pour obtenir la production de documents originaux en langue française.

Enfin, le **Lt Général Valente** a précisé que la CPLP (Communauté des pays de langue portugaise), en lien avec la SADC et la CEEAC, mène des actions conjointes annuelles pour renforcer les capacités des pays lusophones à intervenir dans des opérations de paix. Le programme est diversifié et porte sur la préparation des forces au maintien de la paix.

Déjeuner-débat : Conférence de M. Abdullah Wafy, Représentant spécial adjoint (a.i.) du Secrétaire général des Nations unies en RDC, chargé de l'Etat de droit, et Commissaire de la Police des Nations unies de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) : « Une perspective de terrain : l'expérience de la MONUSCO »

Depuis le début du XXI^e siècle, le nombre de militaires, policiers et civils participant aux OMP de l'ONU a atteint un niveau sans précédent. Les mandats des OMP ont évolué et sont devenus plus complexes et multidimensionnels. Les missions vont de l'intervention à la promotion de la réconciliation nationale en passant par celle des droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Or, la communication constitue un facteur essentiel pour le succès des opérations, qu'il s'agisse de communication interne entre les personnels ou de communication avec les autorités et populations locales du pays hôte.

La MONUSCO est la plus grande mission de maintien de la paix de l'ONU. Elle compte en effet plus de 19.000 hommes provenant de 60 pays, déployés dans l'un des plus grands pays d'Afrique, la RDC, considéré comme le plus grand réservoir de locuteurs francophones en Afrique. Paradoxalement, seuls 10% des pays dont les troupes et ressortissants sont déployés au sein de la MONUSCO font usage de la langue française, ce qui incite à poser une série de questions, parmi lesquelles : Quelle est la nature de la diversité linguistique au sein de la MONUSCO ? Quel est son impact sur la mise en œuvre du mandat de la mission ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour minimiser les effets de cette insuffisante diversité linguistique ?

² « Je partage la position de la France : le multilinguisme est, en effet, l'équivalent linguistique du multilatéralisme. » <http://www.unspecial.org/UNS667/t33.html>

1. Quelle est la nature de la diversité linguistique au sein de la MONUSCO ?

Au stade initial de la constitution d'une force, le CSNU fait face à une double-contrainte de rareté des ressources et de l'intérêt diplomatique que peut susciter une mission auprès des Etats membres. D'autres motivations inhérentes à l'histoire et à la géopolitique peuvent aussi prendre le dessus. La place accordée aux questions de langues dans ce contexte est négligeable et c'est la raison pour laquelle la MONUSCO ne compte que deux contingents militaires francophones (Bénin et Maroc), ainsi que deux contingents policiers (Sénégal).

2. Quel est son impact sur la mise en œuvre du mandat de la mission ?

Il convient de saluer le travail remarquable des contingents francophones et non-francophones au sein de la MONUSCO. Cependant, au niveau stratégique, on remarque que c'est souvent au personnel francophone qu'on doit les plus grands succès dans le domaine de l'appui aux institutions, particulièrement en ce qui concerne la police nationale, les forces armées et la justice.

La composante UNPOL, principalement composée de Francophones, connaît de bons résultats, et ces résultats se prolongent au niveau opérationnel par le déploiement d'un personnel UNPOL composé à 90% de francophones.

A contrario, dans le domaine militaire, la barrière linguistique est un obstacle, car les contingents francophones sont minoritaires. Le recours à des interprètes civils demeure la règle et ne garantit pas une bonne communication et donc une bonne coordination des opérations. Dans le domaine des formations dispensées aux militaires des Forces armées de la RDC (FARDC), des efforts ont été réalisés mais ceux-ci sont amoindris par le fait que les cours sont donnés en anglais et traduits par des interprètes civils. De même, les équipes d'observateurs militaires sont aussi réduites à recourir aux services des interprètes civils.

En ce qui concerne la population locale, il faut noter qu'en dehors des centres urbains, les Congolais ne parlent que peu le français. Or, l'absence d'une langue partagée par tous est facteur d'incompréhension, de méfiance, voire de rejet.

Du côté de la composante civile de la MONUSCO, les francophones sont plus présents. Cela a permis des avancées positives sur de nombreux dossiers, comme la réforme de la police et de la justice, et a facilité le plaidoyer auprès du partenaire gouvernemental.

3. Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour minimiser les effets de cette diversité linguistique ?

La MONUSCO a déployé des officiers de liaison francophones dans toutes les régions militaires de la RDC, pour assurer l'interface avec les brigades de maintien de la paix. La MONUSCO envoie aussi régulièrement des missions conjointes de protection (JPT), des missions conjointes d'investigation (JIT) et des cellules d'appui à la justice (CAP), qui permettent de recueillir des informations de première source afin de développer et affiner l'analyse en matière de protection et de suivre avec les autorités locales les dossiers les plus pressants. Autant que possible, ces missions sont composées de francophones et sont surtout dirigées par du personnel parlant français.

La MONUSCO a aussi développé deux concepts pour se rapprocher des communautés : les assistants de liaison communautaire (CLA) et les dispositifs d'alerte communautaire (CAN). Les CLA sont des Congolais parlant le français et les langues locales, et ce sont des professionnels d'un haut niveau de formation. Les CAN sont des réseaux de téléphonie et de radio qui permettent aux communautés d'alerter les autorités en cas de problème. Tous les opérateurs sont recrutés sur la base de leur aptitude à communiquer en français.

En conclusion, la MONUSCO représente la parfaite illustration des enjeux de la diversité linguistique dans les missions de maintien de la paix. Parmi les pistes à explorer, figure la possibilité pour les organisations internationales comme l'OIF de mettre en place des structures de formation d'interprètes militaires afin de créer un réservoir de compétences linguistiques à la disposition des OMP. De plus, il convient de réfléchir dès la phase de constitution de la mission au principe d'équilibre linguistique, basé sur la zone de déploiement. Ainsi, au sein de la FAA, il ne serait pas superflu de définir non pas une nation-cadre mais une langue-cadre dans chacune des CER.

La langue est le meilleur outil du dialogue en faveur de la paix.

Discussions

Divers participants ont fait part de leur expérience au sein d'OMP de l'ONU. Un participant a parlé du Comité de réforme de la police, en RDC, qui regroupe les autorités locales, les bailleurs de fonds, l'EUPOL, UNPOL, et d'autres partenaires. C'est ainsi que l'architecture juridique de la police nationale congolaise (PNC) a été développée : cette architecture est fondée sur une loi organique, qui définit un cadre d'action à court terme sur trois ans et un cadre à long terme sur 15 ans. Neuf groupes thématiques ont rédigé l'architecture dans son ensemble, depuis trois ans. L'architecture a été adoptée par le Parlement puis promulguée. Grâce à l'appui de l'UE, a pu être lancé le recensement biométrique de la PNC, qui compte 110 000 hommes et mise en place une base de données pour la gestion des carrières, ainsi que le versement électronique des salaires.

Un autre participant a parlé de son expérience dans la MINUAR II et en RDC. Il a précisé que la MONUSCO avait été créée après avoir fait le constat du manque de résultats concrets de la MONUC. La MONUSCO doit rétablir l'autorité de l'Etat sur tout le territoire, protéger les populations et réformer les forces armées. Or, les forces armées de RDC ne peuvent faire face à la menace et aux attaques du groupe M23. Quelles sont les avancées sur le plan des réformes ? Sur la protection des populations ? Et dans le domaine de l'Etat de droit ?

M. Abdullah Wafy a repris la parole pour rappeler que le gouvernement congolais demande aujourd'hui le renforcement de la MONUSCO afin que son mandat soit étendu à la protection des frontières. Le phénomène du M23 n'est pas lié à la présence de la MONUSCO et ne relève pas de sa responsabilité. La réforme des forces armées de RDC est effectivement en panne pour des raisons politiques, malgré les efforts de la communauté internationale. L'approche bilatérale est souvent privilégiée alors qu'il faudrait mettre en œuvre une approche intégrée incluant tous les acteurs, mais cela n'a pas été mis en place par le gouvernement. En ce qui concerne la réforme de l'Etat, une stratégie internationale de stabilisation est en place, qui vise à construire des infrastructures (routes, prisons, logement, police, etc.) et pour laquelle des milliers de Congolais ont été déployés dans le

Sud- et le Nord-Kivu. Il faut noter le grand effort de déploiement de l'autorité nationale congolaise. La recrudescence des problèmes ne peut pas être imputée à la MONUSCO. Rappelons que la responsabilité première dans le domaine de la protection des civils et des frontières incombe en premier lieu au gouvernement congolais.

Quatrième table ronde : « La sortie de crise (processus DDR, RSS) : les défis de la consolidation de la paix en Afrique »

Introduite par M. Takwa Zebulon Suifon, Chef de l'Unité Reconstruction, post-conflits et développement du Département Paix et Sécurité de l'UA

Les processus post-conflit (tels que la RSS, le DDR) requièrent des stratégies holistiques visant à éviter toute escalade et prévenir un retour à la violence, s'attaquer aux causes profondes du conflit et consolider une paix durable dans le pays.

Le mandat de l'UA est fondé sur des instruments normatifs, tels que le Protocole portant création du CPS, dont l'article 3 concerne la promotion et la mise en œuvre des activités de reconstruction post-conflit. L'objectif est de consolider la paix et de s'attaquer aux causes profondes du conflit. L'UA dispose d'une politique en la matière, la CPRD (Politique de reconstruction post-conflit et de développement), qui repose sur le leadership africain. En cas d'absence de leadership, l'UA a pour politique de promouvoir l'appropriation par les populations au niveau local et national des processus post-conflit.

Comment garantir que les démarches adoptées sont suffisamment inclusives et assurer la cohésion des actions entre les parties prenantes? Qu'entend-t-on par renforcement des capacités des institutions concernées : s'agit-il uniquement de formation ?

En période post-conflit, beaucoup de défis sont à relever :

- La fragilité des Etats et des systèmes de gouvernance (ex : Burundi, République centrafricaine, Libéria, Sierra Leone, etc.) avec le risque de contagion régionale même en période de consolidation de la paix. Il faut donc tenir compte de toute la région et surtout des pays voisins ;
- L'absence totale d'infrastructures ;
- La question des processus DDR est aussi très difficile. En République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, cela demeure problématique. Les attentes des populations locales sont grandes, mais le travail est compliqué à réaliser ;
- La question de la RSS : comment veiller, dans l'urgence de la reconstruction post-conflit, à ce que les forces de sécurité agissent sous le contrôle des civils ?

Pour répondre à ces questions, l'UA a élaboré des instruments normatifs et politiques sur les processus DDR. Des partenariats ont été établis avec des acteurs majeurs africains, afin d'éviter les doublons. Ainsi, l'UA donne l'orientation politique, et les autres partenaires assurent les aspects techniques. Que peuvent faire les Etats membres de l'OIF pour venir en aide à la Côte d'Ivoire et à d'autres pays ? Ils peuvent se consulter et contribuer à l'Initiative africaine de solidarité, lancée en juillet 2012 lors du Sommet de l'UA. Les pays francophones doivent s'impliquer dans cette Initiative,

non seulement en contribuant financièrement, mais aussi par le partage d'expériences. Quelle que soit la contribution, son impact sera important.

M. Mody Béréthé, Expert RSS, UNOUA : « Le soutien onusien à l'approche RSS (Réforme du secteur de la sécurité) de l'Union africaine »

Tout d'abord, qu'est-ce que la Réforme du système de sécurité (RSS) ? Qu'est-ce que la sécurité ? Il s'agit à la fois de la sécurité des Etats et de celle des individus. La sécurité est au cœur du travail de l'ONU. L'Union africaine s'adresse dans ce domaine à divers acteurs, qui sont les suivants :

- Les fournisseurs de sécurité (les forces armées, la police, la justice) ;
- Les contrôleurs de sécurité (l'appareil étatique, qui contrôle les forces de sécurité) ;
- Les bénéficiaires de la sécurité (les populations).

Depuis les indépendances, l'approche africaine est restée trop centrée sur l'Etat postcolonial, dans lequel les appareils de sécurité servaient à défendre le système établi et non les populations. Aujourd'hui, il faut recentrer la sécurité sur celle des individus et non des seuls Etats.

La Commission de l'UA a travaillé sur un document de politique sur la RSS, qui s'inscrit dans le cadre de la CPRD : il s'agit d'un avant-projet qui est en attente d'adoption définitive par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA. Ce document établit un cadre donnant une direction aux personnes engagées dans la RSS, ce qui donne une grande cohérence sur la formation, le plaidoyer et le renforcement des capacités. Ce document sera utilisé comme un guide par les intervenants extérieurs venant travailler en Afrique et il a été traduit en arabe, en français et en portugais grâce à la collaboration d'ONG. Le document est déjà largement consulté par les pays et se base sur dix principes :

- La solidarité africaine et les partenariats africains ;
- La RSS comme outil d'intégration sous régionale ;
- L'appropriation nationale, la responsabilité et l'engagement envers les processus de RSS ;
- La vision nationale et les paramètres du soutien extérieur à la RSS ;
- La spécificité du contexte ;
- L'inclusion d'acteurs de la sécurité informels et coutumiers et de justice traditionnelle ;
- La RSS comme étant partie des processus nationaux de réformes et de démocratisation ;
- La référence des processus RSS aux principes de bonne gouvernance ;
- L'intégration dans les processus RSS des questions liées au genre ;
- Une bonne coordination dans l'assistance en termes de RSS.

Un partenariat ONU/UA a été établi sur les questions de RSS, dont les objectifs sont les suivants :

- Renforcer les capacités de l'UA dans le domaine de la RSS ;
- Apporter une contribution à l'élaboration des documents de politiques RSS ;
- Accompagner l'UA en ce qui concerne la formation sur la RSS.

Se dégagent des secteurs d'intérêt mutuel, dans lesquels les Nations unies et l'UA sont appelés à travailler ensemble. Ainsi, des consultations entre le CSNU et le CPS ont été mises en place pour

discuter de problèmes de sécurité en Afrique. De plus, le *'Joint Task Force'* se réunit deux fois par an lors de l'Assemblée générale des Nations unies, ainsi qu'à Addis Abeba, afin de discuter de questions concrètes (l'avenir de l'AMISOM, par exemple). Pour les Nations unies, la RSS doit être basée sur la sécurité humaine, pour que les populations vivent sans peur et ne soient pas exposées à des menaces. La RSS est donc liée aux processus DDR, à la défense des droits de l'Homme et à la protection des civils.

L'une des attentes les plus importantes en Afrique dans le domaine de la RSS est celle du développement de la documentation pertinente afin de guider les processus. Cependant, il y a des défis à relever :

- Au niveau de l'UA, malgré les textes existants, la mise en œuvre fait défaut. L'UA doit engager des débats avec les Etats membres sur la souveraineté et la sécurité ;
- Les Nations unies souhaitent aider l'UA à mieux définir le rôle qu'elle sera en mesure de jouer dans le domaine de la RSS.

A cette fin, grâce à une contribution de l'Union européenne, les Nations unies vont fournir un appui financier à l'UA à hauteur de 15 millions d'euros sur quinze mois. De plus, l'UA devrait jouer un rôle majeur dans le dossier du Mali, en ce qui concerne l'élaboration des stratégies et leur mise en œuvre sur le terrain.

La RSS est réellement un domaine dans lequel la coopération entre ONU et UA peut bénéficier mutuellement aux deux organisations. Le document élaboré par l'UA sur la RSS est largement soutenu par les Nations unies.

M. Simon Yazgi, Expert DDR, Mission des Nations unies au Sud Soudan (MINUSS), Juba : « Les défis des processus de désarmement, démobilisation, réintégration (DDR) en Afrique »

L'échec d'un processus de DDR est un facteur de recrudescence de la violence. Le Secrétaire général de l'ONU a déclaré dans un rapport du 2 mars 2006 que « les processus DDR contribuent à la stabilité d'un environnement post-conflit ; c'est un processus complexe à la fois politique, sécuritaire, militaire et socio-économique. » Le processus de DDR comprend cinq points clés :

- Le processus de DDR doit aider à prévenir la résurgence des conflits ;
- Le processus de DDR doit être intégré dans une stratégie élargie de sortie de crise ;
- Ce processus doit être flexible et adapté aux besoins de chaque pays ;
- Il doit être soutenu par une réelle volonté politique ;
- Il doit être conçu comme un processus de long terme, multidimensionnel.

En Afrique, le processus de DDR fait face à de nombreux défis :

- Le processus de DDR a souvent lieu dans des contextes complexes, souvent sans accord de paix préalable, avec des structures de commandement faibles, des groupes instables, etc. ;
- Les dispositions sur le DDR dans les accords de paix doivent être globales et signées par tous, ce qui n'est pas toujours le cas ;

- Il y a souvent chez les acteurs un manque de confiance dans le processus de paix. Si le groupe en question a pu négocier les accords de paix grâce aux armes, pourquoi remettrait-il ses armes après la signature, s'il pense que cette paix est fragile ? ;
- Le manque de volonté politique chez certains acteurs du conflit empêche souvent toute avancée ;
- Sans cela, les groupes armés sont peu susceptibles d'abandonner les armes, car ces armes constituent leur seule sécurité et qu'ils manquent de garanties minimales de sécurité ;
- La réintégration sociale et économique des anciens combattants reste un problème important dans une situation post-conflit, où l'économie est détruite. Sans perspective de reconversion, les combattants risquent de rejoindre à nouveau les bandes armées ;
- Les défis techniques et logistiques constituent une autre difficulté : les infrastructures sont souvent détruites lorsque commence le processus de DDR. Or, il faut des centres de formation professionnelle pour réintégrer les ex-combattants et il est souvent malaisé de les atteindre ;
- La formation professionnelle sur les processus de DDR se fait le plus souvent en anglais. Il n'existe actuellement aucune formation en français sur ce sujet.

Comment surmonter ces défis ? Le succès des processus de DDR peut être amélioré par la mise en place de quelques principes :

- Il faut inclure les professionnels du DDR dans la négociation des accords de paix ;
- Il faut tendre vers l'appropriation nationale des processus de DDR ;
- Il faut mieux planifier et lotir la réintégration ;
- Il faut renforcer les liens avec les autres processus de stabilisation et de relèvement ;
- Il faut mettre en place des processus de DDR de 2^e génération : avec des programmes novateurs, des outils et une approche alternative et/ou complémentaire au processus de DDR habituel.

Il existe toujours une solution spécifique au contexte, et cette solution n'est pas toujours le DDR.

M. Samuel Gahigi, Conseiller politique au Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, UNOWA, Dakar : « Quelle place pour la RSS dans une stratégie de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest ? »

Quelles sont les causes de la fragilisation de la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest ?

- Les populations ont une perception répressive des systèmes de sécurité et de défense en Afrique de l'Ouest. A l'exception du Cap-Vert et du Sénégal, tous les pays d'Afrique de l'Ouest ont subi le joug de régimes autoritaires après la fin de la colonisation. Les armées nationales du Bénin et du Mali ont présenté leurs excuses aux populations en 1991, ce qui implique une reconnaissance de la responsabilité des actions menées.
- La question identitaire, avec des divisions parfois très profondes dans la société, est à l'origine de fragmentations. Or, l'armée n'est pas imperméable à ces divisions, comme cela a été le cas en Côte d'Ivoire.

- La question de l'inégalité de traitement au sein de l'armée est également source de nombreuses tensions : dans de nombreux pays, il existe une tendance à la privatisation de certains corps armés et ce phénomène n'a pas disparu, malgré l'apparition de régimes démocratiques ;
- Le manque d'investissement dans les équipements militaires est patent dans la plupart des pays ;
- L'encadrement institutionnel et constitutionnel des forces armées est souvent défaillant : le Bénin est l'un des rares pays à avoir modifié sa Constitution après sa transition démocratique ;
- Il y a aussi des facteurs externes, tels que la contagion des crises dans la sous-région, la perméabilité aux problèmes des pays voisins et la question des contrôles aux frontières (et de la porosité de celles-ci) ;
- Des facteurs internes et externes sont souvent imbriqués (crime organisé, la piraterie dans le Golfe de Guinée, terrorisme au Mali, etc.).

C'est une combinaison de ces facteurs qui a entraîné la vulnérabilité des systèmes de sécurité ouest-africains. Une bonne analyse de la situation permet de mieux appréhender le travail d'accompagnement à la RSS qu'il convient de réaliser auprès des pays qui ne sont pas les hôtes des OMP des Nations unies : dans ces pays, la RSS s'inscrit non pas dans une stratégie de consolidation de la paix mais dans le cadre plus général de la réforme démocratique.

Quelles sont les meilleures options possibles, dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest ? Les cas du Liberia et de la Sierra Leone sont souvent cités : dans ces deux pays, un choix stratégique a été fait, fortement impulsé par les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Les processus de RSS y ont été facilités par des processus parallèles de DDR.

Dans les cas du Mali, de la Guinée Bissau et de la Côte d'Ivoire, la position des partenaires internationaux a pu se heurter à une vision divergente des réformes, promues par les fournisseurs de sécurité, dont certains étaient davantage intéressés par les réformes visant à améliorer leur statut, leurs équipements ou leurs conditions de départ à la retraite que par l'amélioration de leurs relations avec les populations civiles.

Dans le cas de la Guinée Conakry, le choix de promouvoir la RSS est venu avant tout de la société civile guinéenne, en 2010, comme pré-condition de l'équilibre démocratique. Le processus visait, au lendemain du coup d'Etat de 2008, une dépolitisation du pouvoir militaire et sa subordination au pouvoir civil. Diverses organisations étaient impliquées, telles que l'OIF, la CEDEAO, l'UE, etc., qui ont accompagné le processus de définition de la stratégie nationale RSS par les nouvelles autorités guinéennes.

En ce qui concerne la situation actuelle au Mali, il faut mener une réflexion de fond, en lien avec les dynamiques sécuritaires qui traversent actuellement la sous-région.

La question de l'appropriation des processus de RSS reste un défi majeur pour la pérennisation des réformes. La question de l'appropriation nationale est souvent perçue comme relevant des gouvernements, tandis que les Parlements sont souvent très peu impliqués, consultés, dans le débat démocratique qui devrait également présider aux décisions prises en matière de sécurité. Les sociétés civiles ne sont pas assez impliquées non plus dans les processus de RSS, alors qu'elles sont

un vecteur d'appropriation par les populations locales. Par ailleurs, la question des ressources constitue souvent la raison pour laquelle les parties se retirent du processus.

Discutante : Dr. Niagalé Bagayoko, « Responsable du programme maintien et consolidation de la paix », OIF, Paris

Dans les processus de DDR et de RSS, il faut souvent faire face à des problèmes de traduction des termes techniques, tels qu' « *accountability* », qu'on traduit par le néologisme de « redevabilité » qui ne rend pas totalement l'idée du terme anglais. Réciproquement, il en va de même du terme « gendarmerie », souvent confondu avec les polices militaires du monde anglo-saxon, ou encore du terme « régalien », qui sous-tend de nombreux concepts sécuritaires francophones et qui ne peut être traduit en anglais que par un terme aux connotations royales, renvoyant à l'essence monarchique d'un pouvoir. Dans le même ordre d'idée, il convient de s'interroger sur la pertinence du terme d' « appropriation africaine » pour traduire celui d' « African *ownership* » : ne convient-il pas plutôt d'utiliser le terme d' « impulsion africaine », qui correspond plus à l'idée originale ? Le terme de « société civile », dans sa définition occidentale, correspond-t-il aux réalités africaines ? On observe effectivement l'émergence d'une société civile africaine, regroupant les mêmes catégories que celles des pays du Nord (associations, ONG, syndicats) mais qui renvoie aussi à d'autres catégories notamment d'ordre plus communautaires (chefferies, cercles, congrégations, ...) dont les chefs charismatiques sont souvent des personnes moins lettrées, voire peu alphabétisées, mais perçues comme extrêmement légitimes aux yeux des populations. Il est donc particulièrement important dans les processus visant à réformer les cadres institutionnels et organisationnels, à l'instar du DDR et de la RSS, de prendre en considération les questions de vocabulaire propre à chaque langue qui, loin de se limiter à de stériles querelles sémantiques, peuvent, si elles sont ignorées, conduire à la mise en œuvre sur le terrain de concepts inadaptés, voire contre-productifs, dans le contexte et la tradition historique d'un pays.

Pour ce qui a trait spécifiquement aux processus DDR, il serait pertinent que l'approche dite de deuxième génération précise la nature des hommes et femmes en arme qu'il convient de démobiliser.

Par ailleurs, les processus de RSS doivent cesser d'être identifiés à des processus de sortie de conflit : des éléments de réforme peuvent être introduits dans un environnement stable mais non démocratique. Il faut identifier les éléments de progrès qui tendent vers la sécurité humaine en l'absence de processus mûrs en termes de réforme démocratique de la gouvernance.

Depuis la fin des années 1990, un grand changement s'est opéré car on reconnaît aujourd'hui que les dépenses de sécurité et de développement peuvent être liées. La budgétisation des processus de RSS peut ainsi être mieux prise en compte.

S'il est important de pointer les lacunes et insuffisances du côté des autorités nationales, force est de reconnaître qu'il existe aussi des limites dans l'approche des processus de RSS et de DDR promue par les acteurs internationaux :

- Les limites de l'approche holistique doivent être pointées : il faut développer une connaissance fine de l'état des systèmes de sécurité, mais en ce qui concerne la mise en œuvre, est-il réaliste d'intervenir selon un programme holistique ?
- Il y a une concentration excessive sur le secteur de la défense. Alors même que l'objectif affiché est d'introduire une gouvernance démocratique dans les systèmes de sécurité, trop souvent les politiques sont cantonnées aux acteurs militaires, même si des progrès ont été réalisés du côté du soutien apporté aux forces de police. Mais d'autres secteurs sont délaissés, tels que la réforme des douanes ou la gestion des frontières et des centres pénitenciers sans parler du renforcement des capacités de supervision et de contrôle des institutions de l'Etat de droits (Cours des comptes, Commission des droits de l'Homme, Institutions ombudsmans) ou des autorités législatives (Parlements) ;
- Il existe un manque d'analyse en ce qui concerne les solidarités ethniques, les solidarités de castes (qui peuvent être très puissantes), les logiques de parenté, réelles ou imaginaires, qui souvent sous-tendent le fonctionnement des systèmes de sécurité et se traduisent souvent par l'existence de chaînes de commandement parallèles, bien plus puissantes que celles officiellement ou institutionnellement établies.
- Les problèmes, voire dans certains cas, l'absence de coordination des acteurs internationaux – les duplications inutiles qu'elle entraîne - explique aussi les limites de tous ces processus.

Quant à eux, les acteurs nationaux souffrent aussi d'une trop faible prise en compte de la dimension stratégique des réformes : l'imbrication entre sphère interne et internationale est aujourd'hui très étroite mais n'est encore que trop rarement prise en considération dans les processus de réforme.

Discussions

Il a d'abord été noté que la RSS est souvent envisagée uniquement dans un environnement post-conflictuel, alors que les Etats (et certains le font) devraient s'investir dans un processus de réflexion permanente sur leurs choix stratégiques. A cette question, **M. Mody Béréthé** a répondu que cette démarche peut aussi se faire unilatéralement, mais que le contexte post-conflit offre un bon point d'entrée pour parler de souveraineté, de mono-ethnicité dans l'armée, etc. Ce point a été repris par l'un des participants qui a mentionné le fait que certaines armées sont composées d'une seule ethnie : il faut une répartition équilibrée des populations dans les forces de sécurité pour que les populations s'approprient les processus. Sur ce point, le **Dr Bagayoko** a répondu que le Cameroun, à ce sujet, a mis en place une politique de l'équilibre régional (et ce pas uniquement dans les forces armées) : le premier critère de recrutement est l'équilibre entre les différents groupes régionaux et ethniques du pays, le critère de compétence venant seulement ensuite.

Un participant a précisé qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre un exercice de DDR, qui n'est pas seulement un exercice technique, sans qu'il existe une réelle volonté politique. Les attentes concernant le travail de l'ONU sont très grandes, mais sans volonté politique de la part des autorités nationales, l'ONU ne peut rien.

Un participant de l'Angola a précisé que le processus de DDR dans son pays a aussi consisté en un exercice de rapatriement, en raison du million de réfugiés dans les pays voisins. L'accord de paix prévoyait de construire plutôt que de reconstruire. Un Bureau chargé de la reconstruction nationale

a été mis en place, ainsi qu'un Institut de réintégration/réinsertion. Ainsi, les réfugiés et anciens combattants se sont engagés à reconstruire les infrastructures détruites par la guerre, en particulier les routes et ponts. Le programme était mis en œuvre par les militaires. Cela a été très bénéfique.

Une participante a souhaité partager son expérience au sein des Nations unies en RDC : elle a noté qu'en raison d'un manque de mémoire institutionnelle et d'un manque de temps, les erreurs du passé sont souvent réitérées, ce qui représente un gaspillage d'argent et une grande perte de crédibilité pour les Nations unies. Elle a aussi noté le manque de cohérence au sein de la communauté internationale et les questions de rivalités bureaucratiques ou personnelles, qui empêchent de prendre des initiatives constructives.

M. Samuel Gahigi a précisé qu'il existe un plan d'action régional au sein de la CEDEAO, en partenariat avec l'UA, l'OIF, etc. Ce plan d'action doit avant tout être soutenu par les Etats afin que la CEDEAO puisse finaliser ce projet.

M. Simon Yazgi a précisé que les processus de DDR ne concernent pas uniquement le nombre d'armes collectées, mais que cela relevait de la qualité de vie des populations concernées. Les problèmes de mise en œuvre des processus DDR relèvent plus du politique que de problèmes techniques.

Mots de conclusion

M. Sivuyile Thandikhaya Bam, Chef de la Division des opérations d'appui à la paix du Département de paix et de sécurité de l'Union africaine

Ce fructueux séminaire montre qu'il existe de grandes attentes en Afrique envers les OMP. Le plus grand défi est le manque de coordination dans les organisations internationales et entre elles. L'objectif de l'UA est de montrer qu'elle fait face aux défis, dans un dialogue permanent avec les Nations unies. Les cas de la Somalie et dans une moindre mesure du Mali démontrent qu'il ne s'agit pas là seulement de maintien de la paix mais aussi de sa consolidation, et de la construction ou reconstruction des pays. L'UA souhaite encourager l'OIF, à travers le cycle de séminaires qui va se tenir après celui-ci, à renforcer le dialogue entre les organisations internationales sur ces questions importantes. Ces différents séminaires doivent être plus que des discussions, il faut qu'ils mènent à des actions concrètes entérinées par les organes idoines.

S.E. Mme Brigitte Collet, Ambassadrice de France à Addis Abeba

Les échanges ont été de grande qualité. Le choix d'Addis Abeba s'imposait pour ce séminaire en raison de la présence ici du siège de l'UA, où l'on œuvre à assurer la paix et la sécurité sur tout le continent.

Il faut noter le travail remarquable réalisé par l'UA en Somalie notamment, au prix de lourds sacrifices dans les troupes engagées. L'AMISOM représente la réalisation de l'ambition du règlement africain des crises africaines. L'UA et les CER apportent aux Nations unies et aux autres organisations internationales la connaissance intime de leur environnement régional.

Le séminaire a montré la nécessité de répondre à ce double-impératif : subsidiarité et responsabilisation, dans le respect du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Il est nécessaire que le CSNU apporte la légitimité universelle des Nations unies et qu'il conserve la responsabilité première des opérations qu'il finance.

La crise au Mali permet à l'UA de montrer son engagement très fort, avec la décision du CPS du 24 octobre 2012, qui a été transmise au CSNU en vue du déploiement d'une intervention conduite par l'Afrique, selon le souhait des autorités maliennes.

De son côté, l'Ethiopie offre un bel exemple d'engagement volontaire au service de la paix, puisqu'elle figure parmi les dix premiers contributeurs aux OMP de l'ONU. De plus, le pays a imposé l'enseignement du français en milieu militaire, grâce à la Méthode d'enseignement du français destinée aux militaires du continent africain, co-éditée par l'OIF et par le Ministère français des Affaires étrangères. L'Ethiopie est une source d'inspiration en la matière.

Le renforcement de la présence francophone dans les OMP constitue une priorité des autorités françaises. C'est une question sur laquelle la diplomatie française travaille en lien avec le Secrétariat des Nations unies, l'UA et d'autres acteurs.

La formation et la préparation des contingents aux OMP doit se francophoniser. Le Sénégal, qui est le premier contributeur francophone de troupes, s'est porté volontaire pour accueillir la prochaine session du séminaire en 2013. A n'en pas douter, ce prochain séminaire sera aussi riche que celui-ci.

S.E. M. Libère Bararunyeretse, Représentant permanent de l'OIF à Addis Abeba

Le choix pour l'organisation de ce séminaire de la capitale de la diplomatie africaine, qui abrite le siège de l'UA notamment, est judicieux car de nombreux conflits dans le monde se déroulent sur le terrain africain. La communauté internationale se doit d'appuyer fortement l'UA, qui a entrepris une action de très grande envergure pour prendre en charge les questions de paix et de sécurité sur le continent. L'OIF ne ménagera aucun effort pour œuvrer dans ce sens aux côtés et avec les autres acteurs internationaux.

La Représentation permanente de la Francophonie à Addis Abeba tient à remercier sincèrement tous les participants pour la collaboration exemplaire dont ils ont fait preuve, particulièrement le Département Paix et Sécurité de l'UA avec lesquels la représentation a travaillé, mais aussi à la Délégation pour la Paix, la démocratie et les droits de l'homme de l'OIF.

Les débats vont se poursuivre à Dakar, Genève et New York. Chaque participant devrait s'inspirer des messages passés dans son action quotidienne afin que ces échanges se traduisent par un effet multiplicateur sur le terrain./.